



Les Echos de Quinson

Bulletin n° 10

Janvier 2022

Le Pinson des Gorges



Le Mot du Maire

Chers Quinsonnaises et Quinsonnais,

Vous me voyez profondément désolé de ne pouvoir une nouvelle fois venir à votre rencontre lors de notre traditionnelle réunion publique du début d'année. Le conseil municipal avait décidé également d'inviter nos aînés au repas organisé et offert par notre commune mais les restrictions sanitaires maintenues ne nous permettent pas encore de nous réunir en nombre dans notre salle polyvalente l'Emancipatrice. Nous envisageons, et ce dès les beaux jours et dans des conditions sanitaires acceptables, de programmer ces événements à l'occasion d'une journée champêtre et conviviale.

Nous avons entrepris, tout au long de l'année 2021, un nombre important de travaux d'investissement et de restructuration des services communaux comme vous pouvez le découvrir dans ce bulletin.

Pour l'année 2022, une programmation de travaux a déjà été validée par le conseil municipal, sans être exhaustif, citons les aménagements suivants :

- Réaménagement de la RD11, ralentisseurs et trottoirs piétonniers entre le chemin des Prés du Verdon et la cave coopérative,
- Chemin de la Séouve, route d'Esparron,
- Entretien général de la voirie communale,
- Finalisation de l'achat du terrain parking-est du centre village, en prévision du réaménagement de la Grand rue et de la réfection des réseaux,
- L'aménagement piéton du chemin de la Baume entre le parking-nord, chemin de Valensole et le lotissement la Baume,
- L'étude, l'aménagement ainsi que la réalisation des stationnements payants aux Prés du Verdon à destination des camping-cars et des voitures des visiteurs,
- Les études suivies de travaux concernant le changement du mode de chauffage des locaux de la mairie et de l'école.

Comme vous pouvez vous en douter, la gestion des affaires publiques s'est largement complexifiée avec la crise sanitaire. Et je voudrais profiter de ces quelques lignes pour remercier l'ensemble des conseillers municipaux et du personnel communal pour son engagement ainsi que sa volonté d'apporter au public toute sa compétence.

Remerciements aux pompiers pour leurs nombreuses interventions, sans oublier les responsables d'associations qui ont dû, eux aussi, s'adapter aux contraintes sanitaires.

Enfin, j'exprime avec ces mots, toute mon admiration et ma reconnaissance à ceux qui, lors de l'année 2021, ont fait valoir leurs droits à la retraite. Permettez-moi de les nommer : Mme Patricia Pourrière, qui a apporté pendant de nombreuses années, tout son soutien et sa compétence au service de tous, merci Patricia ; Mr Laurent Delorme qui a largement contribué à notre qualité de vie, en entretenant notre village ; Mme Annie Carreda, d'une volonté et d'une persévérance irréprochable dans son travail, grandement appréciée auprès de nos enfants ; encore une fois, merci à vous et bonne retraite.

Je ne peux conclure ces quelques mots sans vous souhaiter, à vous ainsi qu'à tous vos proches, une bonne et heureuse année 2022 ; qu'elle puisse vous conserver en bonne santé et exaucer tous vos vœux.

Bien à Vous

FLASH INFO - Janvier 2022-

Mairie
04500 Quinson

mairie.quinson@wanadoo.fr

04 92 74 40 25

Responsable de la publication :

Jacques ESPITALIER

Responsable de la rédaction :

Délégation communale Culture Patrimoine

Comité de Rédaction :

Délégation communale Culture Patrimoine

Le Pinson

Son chant résonne dans les gorges.

Vos articles sont les bienvenus ; envoyez les à l'adresse suivante :

Le Pinson des Gorges
Mairie de Quinson
04500 QUINSON

Ou par courriel : mairie@quinson.fr

Les personnes désirant recevoir leur Pinson par courriel, contribueront à la protection de l'environnement. Elles peuvent déposer ou envoyer leur adresse électronique au secrétariat de Mairie.

Le Comité de rédaction.

Le Conseil Municipal

Maire : Jacques ESPITALIER

Adjoints : Francis GUIGNANT
René GARCIN
Arlette BERNE

Conseillers Municipaux :

- Paul ANDRE DE LA PORTE
- Robert BAGARRE Responsable de commission
- Yves GONSOLIN
- Laurence OGOR
- Geneviève PETIT
- Christine ROSSO

Les Commissions communales

Le conseil Municipal est organisé en 5 commissions qui travaillent en autonomie et harmonie avec le Maire et les élus.

Les habitants de Quinson sont invités à contacter directement les responsables de ces commissions en fonction de leurs besoins.

Commission « Développement économique »

Président : Jacques ESPITALIER, Maire

Membres de la commission : Paul ANDRE DE LA PORTE
Robert BAGARRE
René GARCIN
Francis GUIGNANT
Geneviève PETIT

Commission « Urbanisme »

Président : Francis GUIGNANT

Membres de la commission : Paul ANDRE DE LA PORTE
Robert BAGARRE
Yves GONSOLIN
Christine ROSSO

Commission « Patrimoine culture environnement »

Président : René GARCIN

Membres de la commission : Arlette BERNE-PATONNIER
Yves GONSOLIN
Laurence OGOR
Geneviève PETIT

Commission « Affaires scolaires, affaires sociales, secteur enfance jeunesse »

Présidente : Arlette BERNE-PATONNIER

Membres de la commission : René GARCIN
Laurence OGOR

Membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Les commissions d'appel d'offres et des impôts

Président : Jacques ESPITALIER

- Délégués titulaires :

- Monsieur Francis GUIGNANT
- Madame Arlette BERNE-PATONNIER
- Monsieur Robert BAGARRE

Délégués suppléants :

Monsieur René GARCIN
Madame Laurence OGOR
Madame Christine ROSSO

Commission communale des impôts.

Titulaires :

- Paul ANDRE DE LA PORTE
- Francis GUIGNANT
- Arlette BERNE
- René GARCIN
- Andrée QUEROL
- Michel GARRON

Suppléants :

- Geneviève PETIT
- Isabelle MERIE
- Josiane TORRI
- Robert BAGARRE
- Jeanine ARENE
- Maurice CASES

Les délégations intercommunales

Délégués au Syndicat d’Energie des Alpes de Haute Provence (SDE04) au secteur de Riez Valensole Quinson et Autres.

Titulaires : - Monsieur Francis GUIGNANT
- Monsieur Paul ANDRE DE LA PORTE
Suppléant : - Monsieur Robert BAGARRE

Délégués au Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional du Verdon.

Titulaire : - Monsieur Jacques ESPITALIER
Suppléants : - Monsieur René GARCIN
- Madame Geneviève PETIT

Délégués au Syndicat Intercommunal Exploitation Fourrière-Refuge de Vallonges.

Suppléante : - Madame Laurence OGOR

Délégués au SIVOM pour l’Alimentation en Eau du Plateau de Valensole.

, - Monsieur Jacques ESPITALIER
- Monsieur Robert BAGARRE

Déléguée au Conseil d’Administration de l’Hôpital de Riez

- Madame Laurence OGOR

Correspondant Défense : Monsieur René GARCIN

Commune Infos

Secrétariat de Mairie – Accueil du public

L'accueil physique et téléphonique du public est assuré exclusivement du lundi au vendredi de 08h00 à 11h30.

En dehors de ces horaires, vous pouvez :

- laisser un message téléphonique au 04 92 74 40 25
- Joindre les services par mail à l'adresse : mairie.quinson@wanadoo.fr

Pour toutes démarches dématérialisées (documents d'urbanisme, d'état civil, ...) prendre rendez vous en téléphonant au 04 92 74 40 25.

Démarches en ligne

Le site de la commune de Quinson permet de vous renseigner et de préparer vos documents avant de vous déplacer.

De nombreux documents et informations sont en ligne et permettent un gain de temps dans la gestion de vos démarches.

Avant de vous déplacer pensez à consulter le site de la commune

<https://www.quinson.fr>

Permanence de Monsieur le Maire

En mairie sur Rendez-vous

Tel : 04 92 74 40 25

Assistante Sociale

Permanence à la mairie le deuxième jeudi de chaque mois

Sur rendez vous en appelant le 04 92 77 87 71

Travaux réalisés en 2021

- Rue du collet
- Toiture de l'église
- Chapelle Sainte Maxime
- Travaux de voirie (chemins)
- Travaux sur réseau d'eaux pluviales
- remplacement d'une voiture et achat d'un nettoyeur de rues
- Isolation du centre de loisirs et de la médiathèque
- Travaux clocher et sonnerie
- Travaux appartement mairie
- Parcours de santé « les près du Verdon »
- Dénomination et numérotation des rues
- Enlèvement des lignes électriques et telecom quartier Maudevencet
- Installation d'un nouveau chauffage au cercle
- Caniveau du jardin public
- Devanture de l'office de tourisme
- Dortoir de l'école
- Réaménagement et isolation phonique du restaurant scolaire
- Fontaine du collet
- Chauffage de la médiathèque
- Installation d'un défibrillateur
- Taille et abattage des peupliers du jardin public

Commune Infos

Etat Civil

Mariages

Audrey Larmaz et Fabien Manes, le 05 juin 2021

Sarah Marcotte et Anne-Sophie Mage, le 28 juillet 2021

Yoanna Nicola et Sébastien Hatteschweiler, le 31 juillet 2021

Christine Ruggiu et Patrick Rosso, le 04 septembre 2021

Ils nous ont quittés

Aucun homme n'est une île, un tout, complet en soi ; tout homme est un fragment du continent, une partie de l'ensemble... La mort de tout homme me diminue, parce que j'appartiens au genre humain, aussi n'envoie jamais demander pour qui sonne le glas : c'est pour toi qu'il sonne ». John Donne, poète anglais du XVII^e s

Armand Gillet

Est décédé le 24 mars 2021.

Il était né le 03 janvier 1934 et était le fils de Bertin Gillet de St Julien et de Laure Masseboeuf de Quinson et le petit fils d'Alphonse et Louise Masseboeuf de Quinson.

Agriculteur à St Julien jusqu'à l'âge de 28 ans, il a ensuite exercé le métier d'agent de sécurité du site de Cadarache. Il a épousé Annette Bounic en 1961 et était le père d'Alain et Patrick Gillet.

Passionné par la taille des vignes et des oliviers, il a transmis sa passion des oliviers à son fils Patrick.

Il aimait le travail de la campagne, la nature, la cueillette des champignons et était un bon joueur de boules à la longue. Il repose aujourd'hui au cimetière de Quinson dans le caveau familial.

Hélène Bottet

Est décédée à Manosque le 03 mai 2021 a été inhumée dans le caveau familial, où sont également inhumés son mari Bertrand Bottet et son beau-père Bernard Bottet qui ont été les premiers à fouiller la Baume Bonne. Un hommage lui est rendu en page suivante.

Madame Magnoni

est décédée le 21 juillet 2021

Eliane Rencurel épouse Digiovanni

est décédée le 23 juillet à l'âge de 85 ans à la maison de retraite de Riez des suites de complications d'origine diabétique.

Née d'une maman Jeanne Robert native de Quinson elle était allée avec ses frères et sœurs à l'école du village. Elle habitait Marseille où toute sa vie elle a travaillé dur dans une grande entreprise pharmaceutique mais elle aimait beaucoup Quinson où elle venait avec son mari et sa fille Brigitte tous les étés et dès qu'elle le pouvait. Elle repose aujourd'hui au cimetière de Quinson auprès de son époux.

Alain d'Aillaud de Caseneuve

est décédé le 12 Octobre des suites d'un cancer foudroyant. Il a été incinéré à Manosque. Natif de Marseille, ville dans laquelle il a exercé bien des métiers (boulangerie, peinture, mécanique...) il vivait depuis une dizaine d'année à Quinson où il avait épousé Lucienne Escartefigue dont il avait un fils, Frédéric. Veuf depuis l'année 2009, il avait au village un bon groupe d'amis qui se souviendront de lui, de sa gaieté, de son entrain, de sa joie de vivre, de sa passion des voitures et de la pêche et de son goût invétéré de la fête. Il a eu la joie dans ses derniers moments d'avoir à son chevet son frère et sa petite fille, particulièrement éprouvée.

Maurice Petit

Est décédé à Quinson, le 5 novembre 2021 à l'âge de 98 ans, il a été inhumé au cimetière de Quinson dans le caveau familial. Ses amis lui rendent un hommage dans les pages suivantes.

Hélène BOTTET

Ce n'est pas comme une « gente dame » qu'Hélène Bottet, issue de vieille noblesse bretonne, désirait qu'on la présente, ce n'est pas ainsi qu'elle voulait rester en nos cœurs, mais plutôt comme elle l'a souvent répété, avec la drôlerie, l'humour, la crudité déconcertante dont elle était parfois capable, comme « Hélène la sauvageonne », celle qu'on pouvait aimer mais aussi celle qu'on pouvait détester, tant cette aristocrate savait cultiver l'art de déplaire.

« Sauvageonne » elle l'était d'une certaine façon, cette femme qui était hors normes, qui toujours un peu en marge, cultivait sa différence avec un certain narcissisme. Elle a rêvé longtemps des solitudes de l'océan immense, fabulé sur le silence des îles préservées, fabulé sur la lande celtique habitée de présences mystérieuses et magiques, et jamais elle ne s'est départi de son dictionnaire breton qui, comme un fidèle talisman, était toujours présent sur la table de la cuisine. Car derrière l'apparence qu'elle donnait d'une femme qui fut très belle et qu'une « fin de vie » longue et souvent douloureuse avait rendue méconnaissable, derrière la dignité impressionnante, l'élégance classique et raffinée d'une femme respectable, toujours coiffée de même façon se cachait la sensibilité d'une écorchée vive d'une personnalité habitée par l'angoisse et par des obsessions terrifiantes. Pour qui sait prêter l'oreille, elle lançait des cris d'une infinie détresse : en témoigne l'intégralité de son œuvre picturale, le meilleur miroir de sa vie intérieure.



Le soleil provençal brille au dehors et on ne peut le regarder en face mais il y a un autre soleil, un soleil noir qui lui aussi nous aveugle, rend impossible et détruit toute parole et toute pensée, le soleil de la mort. Mais « le soleil noir des rêves d'Hélène » lui aussi fascine et terrifie.

Comme si elle était animée d'une sorte de nostalgie chamanique, il semble que ce peintre visionnaire, que cette rêveuse définitive qui dessinait d'un trait ferme, le crayon levé, sans l'appui d'aucun schéma préétabli, sous la seule dictée de son inconscient, pouvait entrer en contact avec la nature entière et récapituler nos vies successives, faire mémoire de nos vies antérieures nous qui, poussières d'étoiles, avons été minéraux, végétaux puis très profondément, animaux, mais qui l'avons été de façon monstrueuse, car chez elle, tout se transmue finalement en maléfice. La grande fête cosmique qui se prépare sera, à n'en pas douter, aussi joyeuse que cruelle, astre et désastre ayant toujours eu partie liée.

Elle disait sans doute qu'elle voulait d'abord dessiner la maison qu'elle aurait aimé habiter. Mais qu'on ne s'y trompe pas, ce qu'elle nous présente, ne sont que « palais ruiniformes et déchiquetés, que châteaux inhabitables et désaffectés » écrivait l'historien d'art Soubiran. Elle nous montre en vérité sur quels abysses, sur quels gouffres, sur quelle cavernes sont construites nos fragiles maisons.

Derrière les titre souvent enchanteurs de ses tableaux, malgré l'emploi de couleurs délicates, c'est un désert brûlé et stérile qu'elle nous dévoile, des végétaux hostiles, des animaux absurdes, des architectures inhumaines, des hommes sans visages, en un mot le monde apre, agressif, le monde fragmenté de la solitude et de l'incommunicabilité comme le disait encore Soubiran. Nous qui ne nous parlons plus guère et qui avons tant de mal à faire société et à faire nation, n'avons-nous pas contribué à faire ainsi la vie prisonnière ? Ce monde fantastique, enchanté, merveilleux mais déroutant, étranger à toute école et à tout académisme, le peintre Dubuffet l'a reconnu et l'a baptisé du nom d'art brut. Gageons que dans le royaume de l'art brut, celle qui a toujours tenté, toute sa vie, de passer de l'autre côté du miroir, occupera demain une des premières places.

Si dans cette peinture l'imagination a pris le pouvoir et débouté par ses bizarreries inquiétantes toute logique et toute cohérence, il reste que, par sa science innée de l'espace, son sens de la couleur et de la décoration, l'autorité de son trait, le peintre a fait œuvre et a réussi *in fine* à imposer un ordre interne qui gouverne cette apparente folie. Aussi ses toiles ou ses dessins sont ils profondément des « toiles d'exorcisme » comme le disait Picasso des « demoiselles d'Avignon » ou de « l'art nègre », des toiles d'exorcisme autrement dit une manière de thérapie, car, dans cet art il était question de vie ou de mort. Comme Giacometti, il semble qu'elle disait en secret : « je fais de la peinture pour mordre sur la réalité, pour me défendre, pour me nourrir, pour mieux attaquer, pour accrocher, pour avancer le plus possible sur tous les plans, dans toutes les directions, pour me défendre contre la faim, contre le froid, contre la mort, pour être le plus libre possible ».

Cette liberté, ce sont les oiseaux souvent présents dans ses toiles qui l'incarnent et les oiseaux d'Hélène avec leurs becs et leurs pattes acérées, ne sont pas vraiment gentils, ils sont cruels et redoutables. Mais elle avait coutume, place de la Paix, d'en placer des fac-similés en bois sur le rebord de ses fenêtres, des oiseaux de liberté toujours prêts à s'envoler comme les oiseaux de Quinson. Maintenant qu'Hélène est passée de l'autre côté du miroir, puissent ces oiseaux libérés prendre enfin leur envol ! Et pour nous qui restons, en sursis, sur le seuil, hébétés, interdits, désarmés et meurtris, nous ne pouvons, avec le poète Pessoa, que, formuler encore cet humble vœu :

Passe oiseau passe / et apprends nous à passer.

F.W.

Maurice Petit

Ce sont ses amis qui lui rendent hommage

A 98 ans Maurice Petit nous a quittés. Il laisse un immense souvenir auprès de ceux qui l'ont connu et qui savent combien était grande son implication dans son entreprise et dans des domaines aussi variés que :

La spéléologie, l'archéologie et tout ce qui a trait au Verdon et à la culture provençale.

Il convient de souligner son rôle important, durant une quarantaine d'années au sein du Conseil Municipal où sa présence a été déterminante pour la création du Musée de Préhistoire de Quinson.

Maurice a fait partie de la résistance et c'est le dernier résistant quinsonnais à décéder.

Enfin il y a lieu de souligner son attachement au village de Quinson, aux quinsonnais et aux magnifiques arbres de la propriété où il résidait.

Christian Ribes (30-11-2021)

Maurice....ce sont soixante-cinq années d'amitié, de souvenirs, de moments intenses partagés, dans les grottes, sur les eaux du Verdon, à la cueillette des champignons, à la chasse, et surtout à la pêche...

On s'est connus en 1957... Mon ami le Professeur Henry de Lumley m'avait invité à l'accompagner à Quinson, où il reprenait les fouilles d'une importante grotte occupée au Paléolithique, la désormais célèbre Baume Bonne . « Tu sais, m'avait-il dit, tout le long du Verdon il y a quantité de grottes et abris préhistoriques, dont la plupart habités aux périodes qui t'intéressent, le Néolithique et l'âge du Bronze , tu y trouveras ton bonheur ! ». Tous deux élèves du grand préhistorien Escalon de Fonton, c'est sur les chantiers de cet éminent chercheur marseillais que nous avons fait connaissance, alors que nous étions étudiants . Henry s'était très tôt passionné pour l'humanité des origines, le plus ancien Paléolithique . Pour ma part , peut-être en raison de mes origines paysannes , ce qui m'attirait c'étaient les débuts de l'agriculture et de l'élevage, les premières domestications des animaux et des plantes : le Néolithique . Ceci explique qu'Henry de Lumley et moi avons longtemps parcouru ensemble toute la Provence, ses canyons et ses grottes, et aussi les plateaux bas-alpins balayés par le mistral, dormant dans les grottes et parfois dans les « bories », ces cabanes de pierre sèche que certains prétendent « gauloises »...

C'est pour Pâques 1957 que je découvris la plaine de Quinson. Henry y campait, avec son jeune frère Lionel , près de la ferme des Tilleuls, le domaine de Maurice, qui avait là avec sa mère un élevage de poules . Sportif accompli, Maurice était un fervent du canoé-kayak et également passionné de spéléologie .

Né à St Tropez, moi j'étais un homme de la mer, complètement étranger aux «eaux douces» . C'est lui qui m'a initié aux secrets de la navigation sur le beau torrent sauvage qu'était alors le Verdon, bien avant qu'il soit assagi et défiguré par les barrages d'EDF... Avec Maurice j'ai appris à négocier les rapides, choisir d'un coup d'œil la meilleure veine d'eau, donner au bon moment le coup de pagaie décisif. Maintes fois, nous avons affronté ensemble le redouté passage du « Bec d'aigle », juste en aval du Pont de Quinson, et plus bas dans les basses Gorges, la succession des « Trois rapides » de Vauclaire, parsemés de roches traîtresses...

Férés de pêche, nous traquions alors les truites fario, les anguilles, de gros barbeaux.. faune disparue avec les barrages. En bons Provençaux , nous étions également chasseurs ; en ces temps-là les Basses-Alpes , qui n'étaient pas encore « de haute Provence », abritaient en nombre perdrix rouges, lièvres, lapins, pigeons ramiers, et à l'automne des nuées de grives , Chiqueuses, Siffleuses, Chachas...

C'est Maurice qui m'a guidé dans les Gorges et révélé les grottes de Baudinard, de Ste-Croix, de Montpezat, et toutes celles des Basses Gorges, plus difficiles d'accès. Si le Musée de Préhistoire a pu voir le jour, et présenter toutes nos découvertes, c'est aussi grâce à lui, il ne faudrait pas l'oublier...

Dans nos années de vieillesse, si nous avons abandonné la chasse, déçus par la rareté croissante du gibier et trahis par nos rhumatismes, nous avons toujours conservé, jusqu'à ces dernières années, le virus de la pêche. Avec notre petite embarcation, on allait tremper nos lignes dans les plans d'eau de Ste Croix et d'Artignosc, mais surtout dans les Basses Gorges, où se situait notre jardin secret, sous la Baume bâtie , que d'aucuns baptisent à tort « grotte de Gaspard de Besse » alors que le fameux brigand varois n'a jamais mis les pieds dans le Verdon, et n'y a encore moins caché de trésor !

Le plaisir de la pêche demeurait , mais avec la mise en place des barrages , nos prises avaient changé . C'étaient à présent des ablettes, des gardons, des perches, des brochets, parfois une grosse truite arc-en-ciel. Lors de nos parties de pêche, Maurice se baignait et nageait avec bonheur dans l'eau fraîche, malgré son âge .

Que de souvenirs de ces merveilleuses journées sur l'eau, dans la quiétude de la nature où, lorsque le bouchon de nos lignes tardait trop à plonger, on observait les ragondins, les cols verts, les hérons....

Mon aîné d'une douzaine d'années, Maurice aura été pour moi le grand frère que je n'ai pas eu...

Un grand merci, Maurice, pour tout ce que tu m'as apporté ; tu resteras à jamais dans mes pensées et dans mon cœur. Je sais qu'un jour nous nous retrouverons, et nous irons pêcher sur cette rivière mystérieuse d'où personne ne revient

Jean Courtin, préhistorien, directeur de recherches honoraire au C.N.R.S.

Agence postale communale

L'Agence postale communale vous accueille dans les locaux de l'Office Municipal de Tourisme de Quinson **Tel : 04 92 79 65 97**

Les horaires d'ouverture sont :

Lundi	9 h 00 -12 h 30
Mardi	9 h 00 -12 h 30
Mercredi	9 h 00 -12 h 30
Jeudi	9 h 00 -12 h 30
Vendredi	9 h 00 -12 h 30
Samedi	9 h 00 -12 h 00

Services disponibles à l'Agence Postale Communale

Courrier et Colis

Vente de timbres-poste à usage courant

Vente d'enveloppes Prêt- à -poster et d'emballage Colissimo

Fourniture d'autres produits Courrier/Colis sur commande

Dépôt des objets y compris recommandés (*hors objets sous contrat, objets en nombre, Chronopost et valeur déclarée*)

Retrait des lettres et colis en instance (*hors poste restante, valeur déclarée, contre remboursement et Chronopost*)

Service de proximité (*contrat de réexpédition du courrier, garde du courrier, abonnement mobilité et Prêt-à-poster de réexpédition*)

Service Financier (de dépannage)

Retrait ou dépôt d'espèces sur CCP ou Compte Epargne du titulaire dans la limite de 500€ par période de 7 jours glissants.

Dépôt de chèques sur CCP ou Compte Epargne.

Seul le titulaire d'un compte CCP ou CNE est autorisé au dépôt d'espèces.

Une tablette tactile est à votre disposition pour consulter vos comptes en toute sécurité. N'hésitez pas à demander l'aide de l'agent pour utiliser cet équipement.

Pour les fêtes de fin d'année, vous trouverez dans votre Agence Postale Communale des cartes UNICEF pour adresser vos meilleurs vœux à vos proches : 10 cartes 14€

Collecte des encombrants

La collecte des encombrants est effectuée par la Ressourcerie de Haute Provence. Le passage à Quinson a lieu le quatrième lundi du mois.

Pour faire évacuer des encombrants vous devez contacter la Ressourcerie par téléphone au 0810 220 013 (prix d'un appel local + surcout en fonction de l'opérateur) du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

Les inscriptions sont réalisées par ordre d'appel, la Ressourcerie propose une date de passage en fonction de l'état de remplissage du planning et fait préciser pour chaque inscription, le nom, l'adresse, le téléphone et la liste d'encombrants à collecter.

Les usagers seront informés sur les conditions des services : nature des déchets pris en charge, modalités de prise en charge, ...

Les encombrants devront être déposés à la limite du domaine public car les agents de collecte ne rentreront pas chez les particuliers. La quantité d'encombrants prise en charge chez un particulier ne peut excéder le volume d'un fourgon (soit environ 10 m3)

Les encombrants sont définis par la liste suivante /

Déchets d'équipement électrique et électronique, meubles, literie, vaisselle, outillage, matériel de jardin et de loisirs, objets volumineux, bidons, tubes, tuyaux, pots, vases, pièces mécaniques ...

Sont exclus : végétaux, déchets organiques, gravats, déblais, déchets issus de la démolition, graisses, huiles, peintures, solvants, carburants, déchets toxiques, corrosifs, radio actifs, pneumatiques, déchets industriels et professionnels, déchets de soins ou contaminés, cadavres d'animaux.

Pour plus d'informations, la Ressourcerie de Haute Provence met à votre disposition son site internet www.rho04.fr

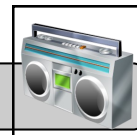
Dépôt de végétaux

Nous vous rappelons que le dépôt de végétaux se trouve à la déchetterie de la commune située sur le plateau.

Les végétaux ne doivent pas être déposés dans la nature, ni dans les vallons, ni dans les containers à ordures ménagères.

Les cendres surtout chaudes ne doivent pas être déposées dans les containers à ordures ménagères.

Radio Verdon



Les associations peuvent communiquer leurs manifestations, sur les ondes de Radio Verdon en apportant le programme au secrétariat de Mairie (ou par courriel) 3 semaines avant la manifestation.

Les particuliers peuvent bénéficier du service des petites annonces suivant les mêmes modalités

Fréquence Mistral

www.frequencemistral.com

Commune Infos

Services intercommunaux

COLLECTE DES ENCOMBRANTS	La collecte des encombrants est organisée par la DLVA, la prestation étant assurée par la ressourceurcerie de Haute Provence. Quinson le 4 eme lundi du mois Prendre rendez-vous avant au 0810 220 013 Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h www.rho04.fr	STE TULLE 04 65 10 01 35 CHATEAU-ARNOUX 04 86 49 41 47 09 72 66 73 64
DECHETTERIE de QUINSON	Horaires Du lundi au samedi 8h30-11h45 - 13h45-17h30	Estelle BECQUET Service Environnement 04 92 70 91 43
DLVA Service EAU et ASSAINISSEMENT	DLVA 04 180 VILLENEUVE Le standard bascule automatiquement sur l'astreinte en dehors des horaires d'ouverture. Pour toute interventions urgentes en dehors des horaires de travail	04 92 78 41 33 un numéro d'astreinte vous sera communiqué sur le répondeur
DLVA Régie EAU et ASSAINISSEMENT	Demandes de branchement :(disponibles en mairie ou régie de l'eau VILLENEUVE) Remplir la fiche de demande et la transmettre Abonnements et résiliations eau et assainissement (disponibles en mairie ou régie de l'eau VILLENEUVE) Remplir les formulaires abonnement ou résiliation et renvoyer pour toutes interventions pendant les horaires de travail Contacter le service de l'eau à VILLENEUVE Questions sur le SPANC Mr Serge PREYRE	Fax :04 92 78 52 91 Mail : regieeau@dlva.fr Courrier : Service de l'eau DLVA 1 rue du château 04180 VILLENEUVE Mail regieeau@dlva.fr 04 92 78 41 33
DLVA Astreinte éclairage public	APPLICABLE EN CAS d'URGENCE EN DEHORS DES HEURES OUVRABLES (8H00-12H00/13H30-17H30), 24h/24, 7jours/7. La situation d'urgence est définie comme celle relevant de la sécurité des personnes et des biens, ou résultant d'un événement extérieur à l'installation, mais nécessitant une intervention immédiate, dans les cas suivants : -Carrefour ou giratoire non éclairé. - quartier ou secteur éteint En aucun cas l'astreinte ne devra être sollicitée pour des problèmes d'ampoules défectueuses ; ceux-ci seront traités dans le cadre de l'entretien de maintenance habituel.	N° de Téléphone UNIQUE 06 88 64 31 01

Commune Infos

Diminuer nos déchets

"Nous sommes tous conscients de la nécessité de **TRIER** nos déchets - nous le faisons, pour la plupart d'entre nous, consciencieusement.
Mais il est tout aussi important de les **REDUIRE** ! Car : " le meilleur des déchets est celui qu'on ne produit pas " !

Pour diminuer notre "production" de déchets, nous pouvons :

↳ Éviter d'acheter des produits suremballés ou emballés dans du plastique ;
Choisissons plutôt :

- des emballages cartons (riz, pâtes, lessive...)
- des bouteilles et bocaux en verre (que nous pourrions réutiliser pour stocker les aliments (farine, céréales...))
- achats au rayon vrac ou à la coupe (fromage, viande, charcuterie) de la quantité que nous souhaitons exactement (ce qui évite le gaspillage alimentaire)

↳ Changer nos habitudes de consommation :

- Penser au "reconditionné" pour les téléphones mobiles par exemple (Backmarket, YESYES : 2 entreprises françaises spécialisées dans le reconditionnement ...)
- Acheter des objets, des vêtements, des meubles d'occasion (Recyclerie de Sainte Tulle, Association "La joie de vivre" à Barjols, boutique du Secours Catholique à Régusse, et "Solidarité Populaire" à Salerne)
- Réparer ce qui peut l'être. L'association HOP (halte à l'Obsolescence Programmée) peut nous aider à être renseigné sur ce que nous achetons et sur la durée de vie de nos objets...
- Cuisiner "maison" plutôt que d'acheter des produits industriels (faire des yaourts maison c'est possible même sans yaourtière !)
- Favoriser le commerce de proximité : petits commerces, producteurs, marchés, Maisons de Pays, AMAP de Moissac Bellevue...

↳ Composter nos déchets de cuisine quand on a la chance d'avoir un jardin !

La commune de Quinson réfléchit à l'installation d'un composteur communal, mais avant, il sera nécessaire de mobiliser la population et de la former à sa bonne gestion et utilisation.

Tous ces conseils peuvent vous sembler des gouttes d'eau dans un océan de déchets plastique mais par ces décisions de consommer plus raisonnablement nous avons le pouvoir de changer la qualité, la présentation, la durabilité des produits que nous achetons.
Le consommateur est roi !"

« Si chacun de nous fait le peu qu'il peut avec conviction et responsabilité, je vous assure que l'on fera énormément » (Pierre Rabhi)

Règlement intérieur des déchetteries DLVA aglo

Les déchetteries jouent aujourd'hui un rôle fondamental dans la gestion des déchets, elle sont des dispositifs indispensables pour la collecte, la valorisation, le réemploi et l'élimination des déchets spécifiques occasionnels qui ne peuvent faire l'objet d'une collecte ordinaire en raison de leur nature, de leur poids, leur quantité ou leur taille.

Les déchetteries sont des équipements de proximités très utilisés : En 2020, les 10 déchetteries du territoire ont traité 27 251.26 tonnes de déchets .

Afin de répondre aux exigences réglementaires en matière de réduction des déchets, un règlement intérieur est mis en place à compter du 1er janvier 2022 dans le but de limiter l'accès des déchetteries aux usagers installés sur le territoire.

Article 1 - Objet du règlement

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions et les modalités auxquelles sont soumis les utilisateurs des déchetteries du territoire DLVAgglo.

Tout usager pénétrant dans l'enceinte des déchetteries accepte de plein droit l'intégralité du présent règlement, dont un exemplaire est affiché sur le site et tenu à la disposition du public.

Sont considérés comme usagers des déchetteries :

- Les particuliers,
- Les administrations,
- Les associations, domiciliées sur le territoire,
- Les professionnels du territoire DLVAgglo dans certaines conditions (Article 5)

Article 2 - Définition

Une déchetterie est une installation classée pour la protection de l'environnement (loi n°75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux). La déchetterie est un espace aménagé, gardienné, clôturé, pour permettre aux usagers d'évacuer les déchets non pris en charge par la collecte des ordures ménagères en raison de leur nature, leur volume ou leur quantité, dans de bonnes conditions répondant aux exigences réglementaires en vigueur.

Les déchetteries implantées sur le territoire de DLVAgglo remplissent une mission de service public pour :

- Permettre aux administrés d'évacuer dans de bonnes conditions et dans le respect de la réglementation, les déchets issus du petit bricolage ou de la consommation, non collectés en porte-à-porte par les services d'enlèvement des déchets ménagers ou par ceux de la collecte des encombrants,
- Participer à la démarche de collecte et de tri sélectif mise en œuvre par DLVAgglo pour un développement durable de son territoire,
- Economiser les matières premières en recyclant et en valorisant au maximum les déchets apportés : bois, cartons, déchets verts, métaux, huiles moteur usagées ...,
- Traiter les déchets non valorisables dans des centres agréés,
- Limiter les dépôts sauvages.

Le jet des déchets dans les différentes bennes est effectué par l'utilisateur lui-même, sous l'autorité du gardien, qui apporte son aide à un usager en difficulté pour déposer un déchet dans une benne afin de permettre une valorisation maximale des matériaux.

Les indications et consignes du gardien doivent être scrupuleusement suivies.

Après un stockage transitoire sur le site, ces déchets sont soit valorisés dans les filières des prestataires agréés par l'Administration, soit éliminés dans des installations autorisées à les recevoir.

Ces déchets doivent être triés par les usagers et répartis dans les contenants spécifiques mis à disposition afin de permettre une valorisation maximale des matériaux. La déchetterie est gardiennée. Les indications et consignes du gardien doivent être scrupuleusement suivies.

Article 3 - Horaires d'ouvertures

Les horaires d'ouverture de chacune des déchetteries du territoire de DLVAgglo sont affichées en Mairie et à l'entrée de chaque site. Les horaires peuvent être différents selon la période (Hivernale/estivales).

L'ensemble des déchetteries est fermé les dimanches et jours fériés sauf pour Manosque et Gréoux-les-Bains. Des ouvertures exceptionnelles peuvent être organisées dans les déchetteries habituellement fermées.

En dehors des horaires d'ouvertures, l'accès aux déchetteries est formellement interdit. DLVAgglo se réserve le droit d'engager des poursuites envers les contrevenants pour violation de propriété privée.

Article 4 - Conditions de dépôt

Les déchetteries sont accessibles, gratuitement, aux administrés domiciliés sur le territoire des 25 communes de DLVAgglo : Allemagne en Provence, Montagnac-Monntpezat, Saint Laurent du Verdon, La Brillanne, Montfuron, Saint Martin de Brême, Brunet, Oraison, Sainte Tulle, Le Castellet, Pierrevet, Valensole, Corbières, Puimichel, Villeneuve, Entrevennes, Puimoisson, Volx, Esparron de Verdon, Quinson, Vinon-sur-Verdon, Gréoux-les-Bains, Riez, Manosque, Roumoules

L'accès est strictement interdit aux :

- Particuliers dont le lieu de résidence se situe en dehors du territoire DLVAgglo
- Professionnels, associations et administrations installés en dehors du territoire DLVAgglo,
- Personnes n'apportant pas de déchets autorisés,
- Mineurs non accompagnés.

Si le volume du dépôt est supérieur à 2 mètres cubes, il pourra être demandé à l'utilisateur d'échelonner ses apports dans le temps ou sur d'autres déchetteries de manière à ne pas saturer une même benne sur un même site.

Article 5 – Accès restreint des professionnels

L'accès aux professionnels installés sur le territoire DLVAgglo est autorisé dans la limite d'un passage par jour pour le dépôt de déchets banals d'un volume maximum de 2m³ (hors : DDS, DEEE - huile de vidange - huile alimentaire, néons, piles, batteries, pneus) du lundi au vendredi inclus. Il n'est pas autorisé les samedis et dimanches.

Article 6 - Modalités d'accès

DLVAgglo installe progressivement un dispositif de gestion des accès.

Pendant une période transitoire, les conditions d'accès seront différentes d'une déchetterie à l'autre en fonction du déploiement du système de gestion des accès.

Un justificatif de domicile peut être demandé à l'entrée des déchetteries. L'usager pourra se voir refuser l'accès à la déchetterie s'il se trouve dans l'impossibilité de présenter ce justificatif.

Ainsi, tout usager doit se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif récent qui atteste sa domiciliation sur le territoire de DLVAgglo afin de pouvoir, sur demande, les présenter au gardien.

Article 7 - L'accès des véhicules

Article 7.1 - Véhicules autorisés

En dehors des véhicules nécessaires à l'exploitation de la déchetterie, seuls les véhicules dont le PTAC est inférieur ou égal à 3,5 tonnes sont autorisés.

A cet égard, les véhicules des usagers de la **déchetterie** ne doivent circuler que sur les voies prévues à cet effet. Par mesure de sécurité, les enfants et les animaux domestiques ne sont pas admis sur la zone de déchargement. Ils doivent rester à l'**intérieur** des véhicules.

Article 7.2. Véhicules non autorisés

- Les véhicules de PTAC supérieur à 3,5 tonnes,
- Les remorques de PTAC supérieur à 750 kg ou dont le PTA C ne peut être justifié,
- Les véhicules agricoles.

Article 8 - Déchets acceptés et refusés

Seul le dépôt des déchets listés ci-après est autorisé selon les conditions énumérées

Liste des déchets acceptés :

Les métaux, les cartons, les papiers, le verre,
Les emballages ménagers, les gravats, le plâtre, les végétaux,
Le bois, les plastiques, le polystyrène, le textile,
Les dosettes NESPRESSO, les encombrants ,
Les déchets d'Equipement et d'Ameublement (DEA) ,
Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)
Les pneumatiques sans jante issus des deux roues et de véhicules légers
Les déchets dangereux diffus des Ménages (DDM et DDS)
Les cartouches d'encre
Les radiographies argentiques
Les ampoules et néons à économie d'énergie
Les huiles de vidange et végétale, filtres à huile
Les piles, accumulateurs et batteries automobile.
La liste précise des déchets acceptés par déchetterie est disponible en mairie et dans chaque déchetterie.

Le gardien de la déchetterie est le référent en matière de tri sur le site. Il doit être consulté pour tout dépôt. Il peut être amené à refuser des déchets qui par nature, volume ou quantité présenteraient un danger ou des sujétions techniques particulières. L'usager pourrait être poursuivi pour des dépôts interdits déposés sans consultation du gardien.

Liste des déchets refusés :

- Les déchets relevant de la collecte traditionnelle des ordures ménagères
- Les cadavres d'animaux
- Les déchets d'activités de soin
- Les carcasses de voiture
- Les engins explosifs ou dangereux
- Les liquides (hors huiles),
- Les produits radioactifs
- Les produits amiantifères / fibrociment
- Les médicaments

- Les éléments entiers de voiture ou camion
- Les pneumatiques avec jantes, les pneumatiques hors gabarits (Agricole, poids lourds)
- Les extincteurs
- Les bouteilles de gaz sous pression (hélium, oxygène, CO2, butane, propane,...)
- Les cuves à combustibles

Pour tout déchet ne figurant ni dans la liste des déchets admis, ni dans celle des déchets non admis, l'usager doit s'adresser au gardien qui lui indiquera la marche à suivre. Le responsable de la déchetterie est habilité à faire ouvrir l'ensemble des contenants déposés par les usagers afin d'en vérifier leur contenu. Les déchets interdits par le règlement seront refusés.

Article 9 - Gardiennage et accueil des usagers

Le gardien est un agent dont les consignes et indications doivent être respectées.

Il est chargé :

- d'assurer l'ouverture et la fermeture du site,
- de consigner dans un registre :
- les entrées (numéro d'immatriculation et heure d'entrée)
- la nature des déchets déposés
- de veiller à la bonne tenue de la déchetterie (haut de quai et bas de quai, stockage des déchets toxiques),
- d'orienter et de préciser les consignes de tri aux usagers,
- de contrôler les apports et les conditions particulières de dépôt des différents usagers,
- de veiller à la bonne sélection des matériaux et aux volumes acceptés,
- d'apporter éventuellement une aide pour le vidage,
- de contrôler l'état et le degré de remplissage des bennes et autres contenants afin d'assurer leur enlèvement,
- de tenir les registres et d'informer sa hiérarchie en cas de dégradation, vol, pillage.
- il lui est interdit de descendre dans les bennes et doit veiller à ce qu'aucun usager ne descende dans les bennes
- il veille à ce que les barrières de sécurité soient toujours fermées, sauf exception lors d'une nécessité d'accès très ponctuelle (où la barrière sera immédiatement refermée après le dépôt),
- il renseigne autant sur la/les destination(s) à donner aux déchets qui ne peuvent être acceptés sur le site.
- il veille au respect d'interdiction de toute activité de chiffonnage ou de récupération de matériaux,
- il veille au respect le règlement intérieur et les procédures internes.

Article 10 - Comportement des usagers.

L'usager doit se conformer aux instructions du gardien.

La responsabilité des usagers s'exerce dès l'accès à la déchetterie, lors des manœuvres automobiles et des opérations de déversement des déchets dans les bennes.

Les usagers ne sont pas autorisés à :

- descendre dans les bennes,
- pénétrer dans le local de stockage des déchets dangereux,
- déposer les déchets en dehors des contenants ou en limite extérieure de la clôture sous peine de poursuite judiciaire (selon l'article R632 et 635 du Code pénal),
- déposer des déchets dans les bennes en cours de compaction ou de vidage,
- retirer les dispositifs de « sécurisation des bennes »,
- récupérer des déchets ou matériaux sur les déchetteries (cet acte constitue un vol et pourra faire l'objet de poursuites. Tous les déchets déposés sur les sites sont la propriété exclusive de DLVAgglo), hors zone de réemploi,

- déposer des matériaux dans les bennes depuis le bas de quai,
- effectuer toute action visant à entraver le bon fonctionnement de la déchetterie.

L'usager déclare, sous sa responsabilité, la nature des déchets apportés, notamment les déchets dangereux. En cas de déchargement de déchets non admis, les frais de reprise, de transport et de traitement pourront être à la charge de l'usager contrevenant, sans préjudice des dommages et intérêts dus au gestionnaire.

Les déchets doivent être déposés en vrac. Les sacs et autres emballages devront être ouverts afin de pouvoir en identifier le contenu.

L'usager doit ramasser ses déchets tombés à terre de manière à laisser le site dans un état de propreté satisfaisant.

Article 11 - Responsabilité des usagers

L'usager est civilement responsable des dommages causés aux biens et aux personnes dans l'enceinte de la déchetterie. Toute dégradation accidentelle des installations causée par un usager donne lieu à l'établissement d'un constat amiable signé par les deux parties, dont un exemplaire est remis dans les 48 heures au service assurances de DLVAgglo.

L'usager demeure seul responsable des pertes et vols qu'il subit à l'intérieur de la déchetterie. Il est tenu de conserver sous sa garde tout bien lui appartenant.

La responsabilité de DLVAgglo ne pourra en aucun cas être engagée dans tout incident résultant du non-respect du présent règlement.

Article 12 - Respect de la réglementation

Tout usager contrevenant au présent règlement sera si nécessaire poursuivi, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

L'accès aux déchetteries de DLVAgglo peut lui être interdit (de manière momentanée ou permanente).

Les déchetteries sont équipées d'un système de vidéo protection. En conséquence, les usagers sont informés que leur présence sur les différentes déchetteries peut être enregistrée. Les données seront conservées, pendant une durée maximum de 15 jours, sur un enregistreur numérique. Chaque installation de caméra a fait l'objet des déclarations et demandes d'autorisations nécessaires.

Le visionnage des images enregistrées ne pourra être effectué qu'à la demande des autorités de Police ou de Gendarmerie, en cas de plainte déposée par DLVAgglo.

Conformément à la loi, les déchets abandonnés ou déposés contrairement au présent règlement seront éliminés d'office aux frais du responsable identifié par vidéo protection après la plainte déposée par DLVAgglo.

Article 13 : Menaces – Atteintes à l'intégrité physique des gardiens

Toute menace verbale, tout acte d'intimidation ou de violence commis à l'encontre des agents d'exploitation feront l'objet de poursuites pénales sur la base des articles 433-3 ou 433- 6 du Code Pénal.

D'une manière générale, toute action visant à entraver le bon fonctionnement de la déchetterie sera portée à la connaissance du Commissariat de Police ou de la Gendarmerie Nationale compétente.

Article 14 - Alcool / Drogues / Interdiction de fumer / Armes

Il est interdit de pénétrer ou de demeurer dans l'enceinte de la déchetterie en état d'ébriété ou sous l'emprise de la drogue.

Il est également interdit de distribuer ou d'introduire sur le site de la drogue et des boissons alcoolisées fermentées (bière, vin, cidre....) et/ou distillés.

Il est strictement interdit de fumer sur l'ensemble du site.

Il est strictement interdit de pénétrer dans l'enceinte de la déchetterie muni d'une arme de toute catégorie.

Article 15 - Modification et annulation du règlement

Ce règlement intérieur a été approuvé par le bureau délibératif du 14 décembre 2021. Ce règlement est modifiable en bureau délibératif. Il est affiché en déchetterie.

Le règlement intérieur des déchetteries est disponible en mairie avec ses annexes détaillées et est affiché à l'entrée de chaque déchetterie

Plus d'information sur :

www.dlva.fr/mon-agglo-au-quotidien/dechets/dechetteries/

*Déchetterie de Quinson
Quartier la Bourre
Chemin du Plan*

Déchetterie avec gardiennage par des agents de la DLVA

Horaires : Du lundi au samedi de 8h30 à 11h45 et de 13h45 à 17h30

Déchets acceptés : Bois, végétaux, gravats inertes, métaux, encombrants, cartons, DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques), DDM (déchets dangereux des ménages), DEA (déchets d'équipements d'ameublement), pneumatiques (VL uniquement), huiles de vidange, cartouches d'encre.

Commune Infos

Cliiink : l'Agglo récompense le tri du verre

Cliiink quest-ce que c'est ?

Cliiink c'est un dispositif permettant de récompenser le geste de tri, fini l'écologie punitive ! En effet pour chaque déchet en verre jeté dans un conteneur à verre, vous recevrez un point sur votre compte Cliiink. Les points ainsi récoltés pourront ensuite être transformés en bons d'achat et utilisés chez des commerçants et artisans locaux, du territoire de l'Agglo !

Un des intérêts de Cliiink est que cela propose des solutions avantageuses pour tous les acteurs de la chaîne du tri.

En effet, pour les utilisateurs, ils sont récompensés de leur geste citoyen. Leur geste de tri est valorisé en bon d'achat qu'ils peuvent utiliser chez les commerçants partenaires ou bien reverser à des associations.

Les commerçants partenaires profitent également de cet outil pour gagner des clients et les fidéliser.

L'Agglomération quant à elle réduit la proportion de déchets en verre parmi les ordures ménagères, ce qui en diminue le poids et donc le coût de traitement. De plus, elle soutient son tissu économique territorial.

Cet outil innovant est présent sur 175 conteneurs répartis sur les 25 communes de notre territoire.

DLVAgglo, s'engage une fois de plus en faveur du tri.

Comment en profiter ?

Il vous suffit de télécharger l'application disponible sur [Google Play](#) et sur l'[App Store](#). Ensuite, identifiez-vous ou créez un compte pour retrouver la carte des colonnes de tri équipées, vous connecter à un conteneur ou encore retrouver les offres disponibles proches de chez vous.

Vous pouvez également vous connecter aux conteneurs intelligents à l'aide d'une carte magnétique à retirer en Mairie.

Nous vous recommandons de ne créer qu'un seul compte par foyer. Ainsi, en vous connectant au même compte sur différents appareils, tous les points seront toujours crédités sur le même compte, quelle que soit la personne qui trie.

Une fois devant le conteneur, il ne vous reste plus qu'à suivre le mode d'emploi ci-dessous :



Comment puis-je bénéficier des offres ?

Dès lors que vous avez suffisamment de points sur votre compte, vous devez vous rendre sur [le site](#) ou l'application Cliiink, sélectionner l'offre dont vous voulez bénéficier et cliquer sur « J'échange mes points » (sur le site internet) ou bien sur « Souscrire » sur l'application.

Un mail vous sera envoyé à l'adresse mail que vous avez renseignée (veillez à bien vérifier vos spams) avec le coupon de réduction à présenter au commerçant.

Si vous n'avez pas accès à l'adresse mail pas de souci ! Il vous suffit de vous rendre dans la rubrique « mes offres » du site ou de l'application. Vous n'aurez qu'à présenter le QR code au commerçant pour bénéficier de l'offre.

Cinéma de pays

Des séances de cinéma sont programmées à Quinson dans la salle Emancipatrice à chaque période de vacances scolaires

Le cinéma itinérant continuera en 2022 à Quinson avec des séances prévues durant les vacances scolaires.

Mercredi 16 février 2022 à 18 heures et 20 heures 30

Mercredi 13 avril 2022 à 18 heures et 20 heures 30

Ces dates sont prévisionnelles sous réserve que la situation sanitaire permette de maintenir leur organisation

Les films projetés sont diffusés par voie d'affichage sur les panneaux et dans les commerces de la commune.

Une information par texto est effectuée par la Mairie de Quinson aux personnes inscrites sur la liste de diffusion des informations

Médiathèque intercommunale de Quinson

La médiathèque est ouverte tous les vendredis de 14h30 à 16h30

Tel : 04 92 71 05 14

mediatheque-quinson@dlva.fr

La médiathèque de Quinson s'adresse à tous les publics en proposant des collections continuellement actualisées. Un espace est dédié aux enfants. Tout au long de l'année une bibliothécaire de Gréoux a fait des lectures aux élèves de l'école tous les quinze jours, elle a aussi fourni le centre aéré en livres.

Il y a eu un réaménagement du secteur jeunesse, beaucoup de choix et beaucoup de nouveautés à disposition dans notre médiathèque.

La médiathèque est un lieu pour échanger et s'informer, découvrir des collections thématiques, partager ses coups de coeur, retirer ses réservations qui peuvent se faire sur place ou sur internet, rendre les documents d'autres médiathèques du réseau.

Les inscriptions se font à l'office de tourisme.

15 euros par famille et beaucoup de gratuités.

En attendant de vous rencontrer les bénévoles vous présentent leurs meilleurs vœux

Commune Infos

Urbanisme

Notre village est situé dans un cadre naturel privilégié que nous devons préserver, c'est ce qui motive l'équipe municipale, dans le cadre de sa commission urbanisme, de faire respecter les orientations définies dans les documents d'urbanisme.

Nous avons l'obligation de faire respecter les contraintes dictées par la loi montagne, Natura 2000 et le Parc Naturel Régional du Verdon.

Afin de préserver et de valoriser l'architecture et le patrimoine de notre village nous avons établi un Plan Local d'Urbanisme (PLU), un Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) et un Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles (PPR).

Ces 3 documents sont consultables sur le Géoportail de l'urbanisme ou en Mairie.

Ils listent les règles qui s'appliquent impérativement à tous travaux publics ou privés dans le périmètre de la commune.

Ils nous guident dans l'élaboration et la réalisation de projets de construction ou de travaux.

Avant de commencer des travaux, des nouvelles constructions, des modifications de constructions existantes, des réfections de toiture, d'un changement de couleur de façade ou des huisseries.

Il est impératif de consulter le PLU et le PVAP et d'intégrer les prescriptions de ces documents dans l'élaboration de votre projet.

En Mairie le pétitionnaire se renseignera sur le type de dossier à déposer, permis de construire (PC) ou demande préalable (DP).

Lorsque que le dossier est complet avec tous les documents et explications demandés, le pétitionnaire le déposera en mairie en 5 exemplaires. Un récépissé de dépôt comportant le numéro d'enregistrement sera établi.

Dans un délai de 5 jours, le dossier est transmis par la Mairie aux différents services compétents pour traiter la demande et si la zone est concernée à l'architecte des bâtiments de France.

Le délai d'instruction est de 2 mois pour les PC et de 1 mois pour les DP, majoré de 1 mois dans la zone ABF.

En cas de dossier incomplet, des pièces complémentaires seront demandées afin de reprendre l'instruction du dossier.

Depuis le 1er janvier 2022, les dossiers peuvent être déposés sous forme numérique sur le portail usager à l'adresse ci-dessous :

https://www.espace-citoyens.net/manosque-dlva/espace-citoyens/Demande/NouvelleDemande/M_URBA/D_URB.

Vous trouverez également ce lien sur le site internet de la commune

Après l'approbation du PC ou d'une DP, un délai légal d'affichage de l'arrêté est obligatoire sur la parcelle concernée. Les travaux peuvent commencer au terme de 2 mois, délai permettant des recours de tiers.

Pour toute autorisation accordée, un panneau précisant le numéro du permis, la surface constructible doit être installé sur le lieu du chantier, et rester pendant toute la durée des travaux.

Pour toute modification du projet, un permis modificatif doit être déposé selon la même procédure que le permis d'origine.

A l'accomplissement du chantier, une déclaration d'achèvement des travaux doit être déposée en Mairie.

A ce stade, à la demande du pétitionnaire, un contrôle sera effectué pour vérifier la conformité de la réalisation du projet par rapport au PC approuvé. Si aucune non-conformité n'est relevée, un certificat de conformité sera établi justifiant que le PC a été respecté dans sa totalité.

Ce document est indispensable en cas de vente du bien.

Tous travaux de construction ou de modification d'un bâti sans autorisation préalable, PC ou DP fera l'objet de l'établissement d'un procès-verbal et constitue une infraction au code de l'urbanisme.

Dans ce cas le pouvoir de police du maire s'exerce, constat de l'infraction et établissement d'un procès-verbal.

Un pour tous et tous copains !

Rétrospective de l'année 2021 :

Un nouveau restaurant scolaire et un nouveau projet de pause du midi, des activités sportives nouvelles en extérieur, de la musique.

Grace à la coopération du groupe de travail, le nouveau projet de la pause de midi a vu le jour et a été mis en application en juin 2021. Les premiers retours permettent d'affirmer sa réussite ! Les enfants sont plus sereins et plus disponibles pour attaquer leur après-midi en classe.

10 de perdus, 28 de retrouvés :

L'effectif scolaire est malheureusement passé de 38 à 28 élèves à la rentrée de septembre 2021. Malgré tout, la fréquentation des mercredis est restée stable et les présences à l'accueil du soir et aux vacances scolaires ont même doublé, avec un record de 22 enfants par jours au mois de juillet !

On chante, on glisse, on grimpe !



L'année 2021 a commencé en douceur mais des idées plein la tête.

Malgré les contraintes sanitaires, on sort, on bouge et on profite de notre environnement.

Le mercredi 20 janvier : découverte du ski de fond dans la petite station 100% nature du Fanget.

Et puisque c'est trop bien, on y retourne la semaine d'après et encore une fois mais en raquette cette fois avec notre guide Clément !!

Commune Infos



Du 22 au 26 février les vacances musicales : Laura est venue faire swinguer les primaires le matin et a mis les ados dans le mouv' l'après-midi.

Du 1^{er} au 5 mars :

Les enfants et ados sont devenus de vrais acrobates en grimpant sur le grand chêne toute la semaine grâce à Dom' !

Mars et avril, on grave et on roule (enfin presque...) !

Initiation à la linogravure et randonnées à vélo au programme des mercredis.

Coupé dans l'élan avec un nouveau confinement qui débutera le 3 avril et supprimera de fait les activités prévues ainsi que les vacances de printemps.

Mai, juin...



« Tout le monde dehors ! »

Le confinement est levé et plus rien ne nous arrête !

On nous a dit de faire des activités d'extérieurs, ok !

Au mois de mai et juin :

- on va à la mer à Fréjus
- on participe à la randonnée à la chapelle Sainte Maxime avec les villageois. Une journée pleine d'émotions positives et d'ampoules aux pieds, chapeau les minots !!
- on pêche au lac d'Artignosc
- on se baigne à Esparron (merci Gilles)
- et on fait du canoë à Quinson

Commune Infos

La montagne, ça vous gagne ! Mais pas que...



Les séjours de l'été 2021 ont un seul mot d'ordre, **la Détente** ! Et quoi de mieux que la montagne pour ça ?!

Du 26 au 30 juillet : les primaires partent découvrir le centre des Clarines à Saint-Jean-de-Montclar

Du 16 au 20 Août : les maternelles découvrent l'aventure des mini-séjours au gîte de la Colle-Saint-Michel.

Deux semaines magiques pleines de souvenirs !

On ajoute à cela, un stage de Canoë-kayak en juillet et une mini-ferme chez Sabine en Août, le tout pour un été vivifiant pour tous les enfants.

C'est la rentrée !

En septembre, les enfants ont eu la surprise de découvrir un nouveau réfectoire installé dans l'ancienne salle de classe des CP/CE1 et une super salle d'activités, dans l'ancien réfectoire.

Avec un tout récent dispositif acoustique, les repas c'est fantastique !

Commune Infos

Les mercredis, visite d'une fouille archéologique, et randonnées à pied ou à vélo, pour le projet « maquette du plateau de Valensole ».

Le cycle équitation commence les vendredis. Il se déroulera tout au long de l'année sur le péricolaire du soir mais aussi certaines vacances scolaires pour que tous les enfants de l'école puissent faire du cheval !



Vacances de la Toussaint

On part à la mer ! Séjour au Lavandou la première semaine avec la plage en guise de jardin,
un vrai bonheur !

Deuxième semaine le retour du cheval !



Commune Infos

Novembre/ décembre...

Initiation tennis, parcours de motricité pour les enfants du centre et aussi ceux de la Marelle enchantée.

Et surtout on prépare Noël : décorations, chants pour la journée de Noël qui après quelques péripéties s'est déroulée le 7 Janvier.

En 2022, faire de son mieux, mais surtout être heureux !

Retour des vacances musicales, de l'escalade, du cheval, des cabanes, etc....

Et bien sûr des séjours si les conditions le permettent, on croise les doigts !

Le service enfance jeunesse vous souhaite une belle année 2022 !

Horaires des accueils périscolaires et extrascolaires

Le matin	07h30/08h30
Le midi	11h40/13h05
Le soir	16h00/18h00

Le mercredi et les vacances

Pré-accueil du matin	07h30/08h00
Centre de Loisirs 6/12 ans	08h00/18h00
La Marelle Enchantée 0/5 ans	8h00/18h00
Départ navette	9h00
Retour navette	17h30

Portable de service enfance jeunesse : 06 81 38 68 04

Centre de loisirs : 04 92 74 08 29

Commune Infos

Ecole communale

Une année sportive pour les enfants

Cette année, nous, les enfants de l'école de Quinson, avons la chance de faire beaucoup d'EPS. Nous avons déjà pu partager ensemble des activités d'escalade, de vélo, de courses d'orientation ... Mais nous ne sommes pas au bout de nos surprises !

Effectivement, beaucoup d'autres activités nous attendent et parmi celles-ci, un projet de faire de la voile en fin d'année scolaire. Nous sommes super contents d'être dans cette école et de partager tous ces bons moments ensemble.

Les élèves de l'école de Quinson



Horaires de l'École

Le matin : Entrée : ouverture à 8h30, fermeture à 8h40 - Sortie : 11h40
l'après-midi : Entrée : ouverture à 12h55, fermeture à 13h05—Sortie : 16h05

Bus scolaire : Le transport scolaire est organisé par la DLVA pour les enfants de l'école maternelle au collège.

La carte de bus est obligatoire, les démarches s'effectuent en ligne sur le site mobilite.dlva.fr.

Les frais sont de 15€ par an à la charge de la famille

Service mobilité de la DLVA au 08 00 87 09 42

Commune Infos

Office de tourisme communautaire

N'oubliez pas la page facebook, Instagram, twitter et le site internet pour tout savoir :

<https://www.durance-luberon-verdon.com/>

L'Office de Tourisme Communautaire a 5 ans déjà.

Que de chemin parcouru depuis le transfert de compétence tourisme de janvier 2017 ! Le bureau d'information touristique de Quinson a grandement bénéficié de cette mutualisation qui a rendu possible notre professionnalisation prochainement reconnue par l'obtention de la « qualité tourisme ».

Concernant la saison touristique 2021, la fréquentation du Bureau d'Information Touristique de Quinson a connu un pic rarement égalé au mois d'août avec une clientèle en provenance de la région Sud principalement, du Nord Pas de Calais, île de France. La clientèle étrangère a été plus présente sur l'arrière-saison (Belges, Allemands, Hollandais, Italiens). 10 000 personnes ont été accueillies cette année au Bureau d'Information Touristique de Quinson.

Les activités de pleine nature ont été demandées massivement avec un engouement record pour la randonnée du « sentier du Garde Canal » devenue le parcours le plus fréquenté et le plus recherché du territoire du Verdon avec plus de 100 000 randonneurs sur la saison et un pic de fréquentation le 5 août avec plus de 2 580 personnes sur la journée. Compte tenu de l'importance de cet afflux de vacanciers toujours croissant et des impacts générés par cette fréquentation, la question d'une régulation se pose pour préserver notre territoire d'un grand intérêt patrimonial, culturel, religieux, historique et riche d'une biodiversité rare. Les conditions d'accès ont été particulières cette année en raison du risque incendie très élevé pendant les 3 premières du mois d'août amenant à des mesures de fermeture des sentiers de randonnée. Cette situation a été difficile à gérer en raison du comportement de certains randonneurs qui ne respectaient pas ces interdictions et s'engageaient dans des zones où leur sécurité n'était pas assurée. La présence des éco-gardes sur le territoire du Verdon est essentielle et leur rôle est primordial pour informer, sécuriser, préserver. Il faut rappeler la nécessité de consulter les conditions d'accès aux massifs forestiers sur le site de la préfecture du Var et des Alpes de Haute Provence avant chaque départ de randonnée.

De nouvelles activités ont vu le jour cette saison sur la commune, avec l'installation d'un food-truck le Pitayaya qui proposait du frais, local et bio, d'un chalet de produits régionaux et de la station Bee's, location de vélos électriques prônant la mobilité douce et visant à donner à Quinson l'image d'une Commune favorisant l'itinérance à vélo. L'année 2022 offrira une nouvelle dynamique avec l'ouverture du nouveau village préhistorique.

Notre offre touristique globale est appréciée des vacanciers français et étrangers. Ils retrouvent une information très détaillée dans nos supports de communication (flyers, brochures, guides, magazines, ...). A ces éditions « papier » s'est ajoutée en 2021 une nouvelle plateforme web favorisant la recherche et l'accès à toutes les activités du territoire durant le séjour depuis son smartphone. Nous tenons à remercier tous les hébergeurs de la Commune qui ont relayé et promu cette plateforme auprès de leurs clients et invitons ceux qui n'en avaient pas eu connaissance à se rendre dans notre bureau pour obtenir le kit de communication composé d'une affiche et de stickers.

Cette plateforme s'adresse également aux habitants. Vous trouverez ci-dessous le QR-Code à flasher pour accéder à celle-ci.



Un nouveau document a été proposé cette année : le guide « Familles » qui a été grandement apprécié par tous ceux qui recherchent des activités sur le territoire élargi. Sur l'ensemble des bureaux, 8 000 exemplaires ont été distribués pendant la saison.



Les parcours ludiques Randoland dont l'offre territoriale s'élargit chaque année ont rencontré un très grand succès (plus de 1000 téléchargements depuis le site www.durance-luberon-verdon). Après les communes de Puimichel, Montfuron et Pierrevet, seront bientôt disponibles les parcours Randoland des communes de Montagnac-Montpezat, Allemagne-en-Provence et Puimoisson. Ces fiches gratuites qui se déclinent en 3 tranches d'âge permettent de découvrir les communes de l'agglomération en répondant à des énigmes en lien avec le patrimoine paysager et culturel de notre territoire. Les fiches Randoland de la commune de Quinson sont téléchargeables depuis le site internet de la commune.



Pour les plus grands, « les balades à jouer » vous permettent toujours grâce au jeu, d'approfondir vos connaissances sur les 25 communes de notre territoire. En vente dans notre Bureau d'Information Touristique.



N'oubliez pas d'utiliser notre billetterie (spectacles, événementiel, Saison Culturelle 2021-2022). Suivez-nous sur les réseaux sociaux et tenez-vous informés en vous abonnant à l'Agenda de la semaine.
Agence Postale Communale .

Afin de permettre une pleine mobilisation du personnel de l'Office de Tourisme pendant la période estivale sur leurs missions touristiques, un agent a été recruté sur une période de 4 mois (juin à septembre) pour la tenue de l'agence postale.
(informations pratiques : horaires d'ouverture et services)



TOUT SAVOIR SUR LA TAXE DE SÉJOUR EN 7 POINTS

Qu'est-ce que c'est ?



La taxe de séjour existe depuis 1910. Elle est mise en place à l'initiative des communes qui effectuent des dépenses pour favoriser l'accueil des touristes. A l'origine, elle pouvait être instaurée uniquement par les stations classées de tourisme. Cette possibilité s'est élargie au fur et à mesure des années, aux communes de montagne en 1985, un an après aux communes littorales, en 1988 aux communes réalisant des actions de promotion touristique et, enfin aux communes réalisant des actions de protection et de gestion de leurs espaces naturels en 1995. Elle est devenue instituée par les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui respectent les conditions applicables aux communes à compter de l'année 1999.

Pourquoi a-t-elle été créée ?



Les recettes de cette taxe permettent aux collectivités locales de disposer de ressources complémentaires pour développer l'économie touristique sur leurs territoires et améliorer leur attractivité. Ainsi, les touristes contribuent à financer une partie des charges engendrées par le tourisme.

Qui paye la taxe de séjour ?



La taxe est payée par le touriste, quel que soit son motif de déplacement (agrément ou affaire). Elle est établie uniquement sur les personnes qui ne sont pas domiciliées sur le territoire. Les personnes mineures, les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés sur le territoire de la collectivité, les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire, et les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à 1 euro par nuitée, ne sont donc pas assujetties à la taxe de séjour.

Qui reçoit le produit de la taxe de séjour ?



Le code du tourisme (article L133-7) précise que « lorsqu'un office de tourisme communal ou intercommunal est constitué sous forme d'EPIC, le produit de la taxe de séjour perçu par les communes incluses dans son périmètre de compétence lui est obligatoirement reversé ».

Qui la collecte ?



La taxe de séjour est collectée par les hébergeurs (professionnels et non-professionnels) qui la reversent à Durance Luberon Verdon Agglomération via une régie de recettes dédiée et installée au siège administratif de l'Office de Tourisme Communautaire. La collecte par les opérateurs numériques a été introduite de façon facultative par la Loi de finances 2015. Puis elle a été rendue obligatoire par la Loi de finances 2018, avec application au 1er janvier 2019. Airbnb, Booking et Abritel-Homeway sont les trois principaux opérateurs numériques en France.

Avec quels outils ?



DLVAgglo s'est dotée d'une plateforme d'information, de déclarations et de paiement de la taxe de séjour. Cette plateforme est gérée par l'Office de Tourisme Communautaire ; elle est opérationnelle depuis le 1er janvier 2017.

En complément, depuis le 1er janvier 2020, DLVAgglo s'est équipée de la solution « DéclaLoc » afin de dématérialiser la déclaration CERFA de mise en location de meublés de tourisme et de chambres d'hôtes.

Pour en savoir, plus rendez-vous sur www.declaloc.fr.

Quel est le bilan depuis le 1er janvier 2017 ?



Du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2020, les hébergeurs ont déclaré 5 259 595 nuitées, représentant 4 389 763,81 euros. En complément, depuis 2019, les opérateurs numériques ont déclaré 421 411 nuitées représentant 349 771,31 euros.

61% de la taxe est collectée par les hébergeurs de Gréoux-les-Bains ; 24% par les communes du Verdon et du plateau de Valensole et 14% par Manosque, les communes du Val de durance et du secteur d'Oraison.



De nombreux compléments d'informations sur www.durance-luberon-verdon.com/informations-hebergeurs



TOUT SAVOIR SUR LE CLASSEMENT DE MEUBLÉS DE TOURISME

Le classement des meublés de tourisme est volontaire, il comporte 5 catégories allant de 1 à 5 étoiles et il est valable 5 ans, période à l'issue de laquelle le loueur doit effectuer une nouvelle demande de classement s'il souhaite que son hébergement continue de bénéficier d'un classement.

Les avantages ?

Pour les locataires

Le fait de bénéficier d'un classement officiel en meublé de tourisme est pour tout locataire un gage de qualité et de sérieux de votre offre de location.

En effet, un organisme tiers évalue le niveau de confort et de prestation de votre location et apporte sa caution avec ce classement. Cette marque de reconnaissance est donc un atout commercial fort et vous permet de vous démarquer par rapport à votre concurrence, notamment grâce au logo et le panneau officiel de « Meublé de Tourisme ».

Une lecture plus aisée pour les locataires potentiels, surtout étrangers, qui ont une référence qualitative.

Les avantages ?

Pour les loueurs

Lorsque votre meublé est classé vous bénéficiez d'un avantage fiscal, puisque qu'un abattement forfaitaire de 71 % au lieu de 50 % en cas de non-classement, est appliqué sur les revenus de location.

La possibilité d'adhérer à l'ANCV et de pouvoir ainsi accepter les règlements par chèques vacances.

La procédure

Le loueur du meublé (ou son mandataire) doit faire réaliser une visite de son meublé.

Il s'adresse à un organisme de son choix parmi ceux qui figurent sur la liste des organismes accrédités par le Comité français d'accréditation (COFRAC) ou la liste des organismes visés au 2° de l'article L. 324-1 du code du tourisme.

Pour plus d'information, rapprochez-vous de la mairie où se situe votre meublé de tourisme ou sur le site Internet d'ATOUT France www.classement.atout-france.fr



Destination
HAUTE-PROVENCE
DURANCE LUBERON VERDON



Commune Infos

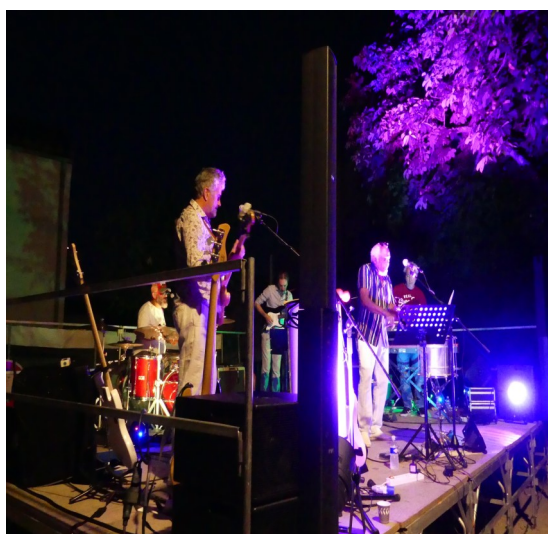
Manifestations communales 2021

Concert de jazz du 28 juillet 2021

Cette année le Brésil s'est invité à Quinson pour un concert gratuit dans le cadre du festival Jazz Verdon.

Le groupe Beuza nous a entraîné dans les rues de Salvador da Bahia pour une soirée mêlant musique brésilienne et jazz.

Chaque année, le concert de jazz est financé par la DLVA.



Octobre Rose

Samedi 16 octobre 2021, la commune de Quinson s'est associée à la CPTS du Verdon (communauté professionnelle territoriale de santé) afin d'organiser une demi-journée d'informations sur les bonnes pratiques (alimentation, activités physiques, auto palpation, mammographie...) dans le cadre du mois de prévention des cancers du sein « Octobre Rose ».

Une vingtaine de personnes étaient présentes pour un parcours de marche, une petite séance de gymnastique douce et un échange/discussion à la salle polyvalente avec Mme Marie de Boisgelin, infirmière, Mme Laurence Baddy-Quintric diététicienne et Mme Laurence Ogor, kinésithérapeute.

Le Club Philanthropique de Canoë Kayac de Quinson a participé à la manifestation en proposant un baptême en canoë.



Provence Verdon

QUINSON

Des activités pour les vacances



PHOTO H.F.

Le centre de loisirs du village propose différentes activités pendant les vacances de février. Un stage grimpe d'arbres et une initiation aux balades à destination des 7-17 ans sont notamment de la partie. Ce stage est animé par Dominique Fauvel, ancien gymnaste acrobatique, aujourd'hui jardinier paysagiste, qui propose des ateliers ludiques et sportifs. Sont également organisées les vacances musicales d'hiver pour les 6-11 ans du 22 au 26 février, avec la création d'un spectacle. Pour les 12-17 ans, un stage d'initiation aux instruments, pour jouer ensemble et s'écouter, est au programme. Ces stages seront animés par Laura Stieglitz, professeure de piano, solfège et chant.

QUINSON

Mariage à Quinson

"Enfin, ils y sont arrivés" a dit ému Monsieur le Maire de Quinson, Jacques Espitalier en célébrant avec bonheur le premier mariage de cette période de déconfinement. Un temps radieux, beaucoup d'émotion pour cette cérémonie qui unissait Fabien Manes, auto entrepreneur à Marseille à Audrey Larmaz, adjointe de direction. Un jour particulier pour ce petit-fils de l'ancien professeur de tennis du village Milou Scaletta. Quel plaisir pour les deux familles réunies de pouvoir à nouveau se retrouver pour souhaiter tous les vœux de bonheur à Audrey et Fabien.

/ PHOTO H.E.



QUINSON

Soirée champêtre

C'est avec beaucoup de plaisir que les habitants de Quinson se sont retrouvés à une soirée champêtre dans le jardin public. Sous un ciel nuageux et rafraîchissant, la température était très agréable pour cet apéritif. À chacun son repas du soir tiré du sac à partager avec ses amis ou pourquoi pas une agréable façon de faire connaissance avec de nouveaux arrivants. Une animation musicale accompagne ce moment convivial. De quoi retrouver quelques heures de bonheur, de convivialité et l'amitié après ces longs mois de chacun chez soi.

PHOTO H.E.



QUINSON

28 élèves ont fait leur rentrée

Cette année, beaucoup de changements à l'école de Quinson pour les 28 élèves. En effet, une classe a été supprimée en raison de la diminution des effectifs. Cette classe a donc été repensée et sera dédiée aux arts plastiques à la fois pour le centre de loisirs et pour l'école. Le réfectoire a également été déplacé et doté d'un mobilier insonorisé. Nouvel aménagement de la classe maternelle-CP où tout le mobilier a été renouvelé. Cette année, la directrice Mélanie sera déchargée les mardis par Delphine, nouvelle arrivée. Les enfants se sont retrouvés avec beaucoup de plaisir dans une ambiance musicale avant de découvrir leurs nouveaux locaux.

H.E.

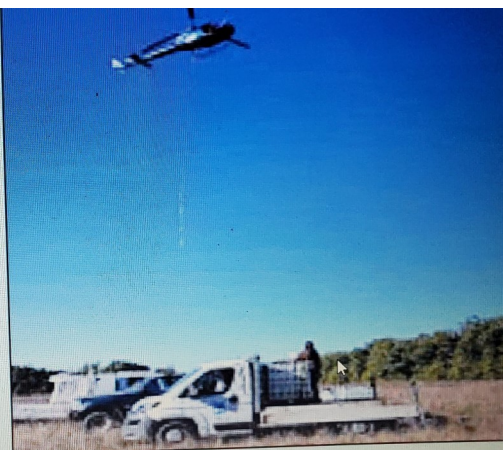


QUINSON

La chapelle en restauration

Les travaux commencent par un approvisionnement du chantier par hélicoptère. Le chantier est conjointement mené par la commune et son service technique, ainsi que le Parc naturel régional du Verdon. C'est la société Amak, située dans les Bouches-du-Rhône, spécialisée dans les interventions en refuges de haute-montagne qui gère la logistique en eau, sable, tuiles et poutres. L'hélicoptère s'est envolé dans les gorges du Verdon en déposant les deux jeunes ouvriers prêts à réceptionner tout ce matériel. C'est donc parti, la restauration de la chapelle peut commencer.

/ PHOTO H.E.



QUINSON Octobre rose



Hier, dans le cadre de l'action menée autour de la prévention du cancer du sein, la boucle de la CPTS du Verdon s'est déroulée à Quinson. Le club de canoë-kayak a proposé un baptême de canoë. L'après-midi, le parcours pédestre a été suivi d'une séance de gym santé ainsi que d'un temps d'échange.

● **Quinson.** Comme chaque année, les Quinsonnais se sont réunis devant le monument aux Morts. Après la lecture du discours par Arlette Berne, adjoint au maire, Jacques Espitalier s'est adressé à ses concitoyens : *"Souvenir et pensée à tous ceux qui ont tant souffert, morts au champ d'honneur et aux familles qui ont perdu leurs proches. L'armistice, ce grand moment d'allégresse célébrait une victoire. Aujourd'hui, avec 103 ans de recul, peut-on se poser la question, dans une guerre y-a-t-il un vainqueur ? Celui qui perd, c'est l'humanité".*



/PHOTO H.E.

QUINSON

Une belle sortie pour les écoliers

Après plusieurs séances d'escalade autour des belles falaises du village, les enfants de l'école sont sortis avec leurs vélos afin d'apprendre les rudiments de ce sport. Deux groupes ont été formés sur le stade du jardin public pour une séance de motricité sous un beau soleil. Des plots ont été installés pour apprendre à slalomer et se déplacer en groupe. Des séances de voile sont programmées ce printemps à Esparron et seront financées par un grand loto. Décidément, le sport est à l'honneur à l'école, sous l'égide du maître, Quentin. Les enfants tout en se défoulant découvrent de nouvelles activités.

/PHOTO H.E.



Commune Infos

Musée de Préhistoire des Gorges du Verdon

2021

Le Musée de Préhistoire des Gorges du Verdon à Quinson a, comme tous les établissements culturels, ouvert ses portes le 19 mai 2021 en raison de la crise sanitaire.

La fréquentation 2021 a néanmoins été assez satisfaisante avec **49162 visiteurs dont 29545 visiteurs sur les seuls mois de juillet et août**.

La course d'orientation installée depuis 2020 pour permettre au public familial de découvrir librement la préhistoire en s'amusant a remporté un franc succès.

2022

Le Musée rouvrira ses portes au public le 2 février 2022 avec 3 expositions et un programme de manifestations durant toute l'année :

Les expositions :

« **Bienvenue chez les Préhistos** » : La famille Préhistos vous invite à découvrir son quotidien avec enthousiasme

« **Préhisto'Art du Verdon** » : Découvrez une sélection d'œuvres artistiques contemporaines réalisées sur le thème de la préhistoire

Ces deux expositions seront présentées au Musée du 2 février au 15 décembre 2022

« **Du Musée à la Fouille** » : 10 ans du Service Départemental d'Archéologie des Alpes de Haute Provence. *Exposition présentée du 2 février au 30 mai 2022*

Les manifestations :

Week-end Télérama : Samedi 19 et dimanche 20 mars 2022, entrée gratuite pour les porteurs du pass Télérama

Inauguration du Préhistosite des gorges du Verdon : Printemps 2022

Nuit Européenne des Musées :

Samedi 21 mai 2022 entrée gratuite de 19h à 22h

Colloque international de l'Archéologie :

organisé par le CNRS « **Vallées de Préhistoire** »
Jeudi 23 juin 2022 – Auditorium Jean Gagnepain

Journées nationales de l'Archéologie :

Vendredi 17, samedi 18 et dimanche 19 juin 2022

Journée de la Préhistoire :

Dimanche 24 juillet 2022 – Tarif réduit au Musée

Les écrans du Lac : Août (date non encore connue)

Parvis du Musée

Journées européennes du patrimoine :

Samedi 17 et dimanche 18 septembre 2022 – Entrée gratuite durant tout le week-end

Fête de la Science : Octobre (dates non encore connues)

Journées nationales de l'Architecture : Octobre (dates non encore connues)

Retrouvez toute l'actualité du musée sur le site internet **www.museeprehistoire.com**

Courriel : contact@museeprehistoire.com - Tel : 04 92 74 09 59



Reconstitution d'une maison de l'Age du Bronze final (-1100 ans) D'après les fouilles sur le site de Laprade—Lamotte du Rhône (84)

Commune Infos

Vie paroissiale

Informations paroissiales

Vous pouvez demander de recevoir le bulletin paroissial par mail en envoyant un mail à :

Stephane.ligier@free.fr

ggnama2307@gmail.com

Vous pouvez également contacter le frère Patrice Tassel de la fraternité Charles de Foucault :

tslpatrice@orange.fr qui vous informera sur les secteurs de Riez et de Montmeyan.

Sainte Maxime

Le pèlerinage a eu lieu le samedi 15 mai 2021, accompagné aux sons des fifres et du tambour tout au long du parcours, par nos amis de Ste Maxime (Var).

Enfin notre souhait a été réalisé dû au Covid 19, la fête votive étant annulée, les maximois se sont déplacés à Quinson :

M. Patrick Niel, responsable du protocole (le joueur de tambour) et M. Michel Lanzada, président de l'association « Pour la maintenance des traditions maximoises » ont remis une médaille d'honneur et fidélité à Mme Arlette Berne-Patonnier très émue par ce geste d'amitié entre les deux communes.

Ils ont également participé à la diffusion des dons à la Fondation du Patrimoine pour la réfection du site de la chapelle Ste Maxime.

Merci au centre de loisirs d'avoir participé à cette belle journée, les enfants ont découvert les traditions de leur village.

Fêtes de Noël

Les fontaines ont revêtu leurs parures de fête et la crèche de l'église de Quinson a été réalisée grâce à quelques bénévoles que l'on remercie vivement

Quelques villageois ont décoré leurs maisons, un peu de gaîté et de lumière font du bien en ces temps plutôt moroses, dus à cette épidémie que l'on subit.

L'année prochaine la commune investira dans l'éclairage des fêtes de Noël.



Parc Naturel Régional du Verdon

GEMAPI dans le Verdon

En 2018, une nouvelle compétence a été donnée par l'Etat aux intercommunalités : la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations. Alors que pour être efficace, la gestion de l'eau doit se faire à l'échelle d'un bassin versant et non pas à l'échelle administrative d'une intercommunalité. Le syndicat mixte qui porte le Parc du Verdon a donc étendu son périmètre d'intervention à l'échelle du bassin versant du Verdon, et les 7 intercommunalités concernées ont décidé de lui confier cette compétence. En avril, le syndicat a été labellisé EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) du bassin versant du Verdon. Cette reconnaissance acte le rôle opérationnel du syndicat en matière de GEMAPI. Un nouveau logo a été créé pour différencier l'EPAGE qui intervient à l'échelle du bassin versant (69 communes) du Parc qui intervient, lui, à l'échelle des 46 communes.

Certaines actions déjà mises en œuvre, toutes portées donc par l'EPAGE Verdon, se sont poursuivies :

La restauration morphologique du Colostre

En 2021, le Colostre à Saint-Martin-de-Brômes a pris sa forme finale après un chantier de terrassement inédit. Les travaux de restauration se sont clôturés au tout début du printemps avec la plantation de 4500 arbres et arbustes adaptés aux rives. Frênes érables, fusains, saules... s'épanouissent doucement grâce à l'arrosage estival réalisé par l'équipe rivière. Cet automne, c'est autour du secteur d'Allemagne-en-Provence (lieu dit St Antoine) de s'apprêter à retrouver son lustre d'antan. L'opération est financée une nouvelle fois par l'Agence de l'eau et le Fond Européen pour le Développement Régional (FEDER).

L'entretien des cours d'eau

Les travaux engagés depuis de nombreuses années sur l'entretien du Verdon et de ses affluents se sont poursuivis : sur le haut Verdon sur la Lance à Colmars et le Verdon à Beauvezer et Thorame Haute ; le Jabron et l'Artuby avec la Bruyère et la Lane ; sur le bas Verdon avec l'Auvestre et le Verdon de Gréoux à Vinon. Au programme : suppression des arbres menaçants, enlèvement d'embâcles, dévégétalisation de bancs de galets, enlèvement d'espèces exotiques envahissantes comme la Berce du Caucase... afin de garantir la sécurité publique et de préserver le patrimoine naturel.

Ainsi pour l'année 2021, ce sont près de 56 km de rivières qui ont été entretenus par les entreprises et 50 km par l'équipe rivière. Ces travaux sont réalisés grâce au concours financier de l'Agence de l'eau, d'EDF et des 7 intercommunalités du bassin versant.

EPAGE, GEMAPI, pas tout compris ? Une vidéo simple et pédagogique

Une première vidéo animée a été réalisée pour expliquer ce qu'est la compétence GEMAPI et comment elle s'organise sur le bassin versant du Verdon. Une série de 4 vidéos suivra pour approfondir chacun des volets d'action de la GEMAPI : l'entretien de la ripisylve, la préservation des zones humides, l'hydromorphologie et la gestion des digues.

Toutes visibles actuellement ou prochainement sur

www.youtube.com/parcduverdon

Le projet de Charte du Parc—point d'avancement

Les élus du Parc ont examiné les derniers points étant à discuter lors d'un comité syndical cet automne, pour finaliser le projet de charte 2023-2038 (ou plutôt 2024-2039, car tous les parcs en révision ont obtenu un délai supplémentaire d'un an pour tenir compte des difficultés engendrées par la crise sanitaire).

Ont ainsi été débattus les objectifs liés aux projets photovoltaïques industriels, à la circulation motorisée en espace naturel. Un point spécifique a également été fait sur les modalités de gouvernance du Parc et la réponse à une demande de délais supplémentaire exprimée par les groupements de guides d'activités de pleine nature a été examinée et refusée car jugée incompatible avec le calendrier général de révision de la charte.

En effet les objectifs de la Charte, co-rédigés dans le cadre d'ateliers réunissant élus et partenaires du Parc depuis le début de l'année 2021, ont été soumis à une dernière relecture de mi-août à fin septembre. Une trentaine d'avis portant sur tout ou partie de la nouvelle Charte ont été reçus et analysés : les principales remarques ont été intégrées (notamment des précisions, des oublis...). Les retours ont été majoritairement positifs sur le fond et plus réservés sur la forme (rédaction parfois trop longue, maladroite, trop de redites, de sigles...) et nous ont amenés à faire appel à une aide extérieure pour une prestation d'harmonisation.

Des réunions ont également été organisées en septembre et octobre pour travailler avec les élus communaux et intercommunaux sur la traduction cartographique des objectifs de la Charte dans le plan du Parc.

Prochaines étapes

La Charte a été proposée pour validation aux élus du Parc le 16 décembre. Elle sera ensuite envoyée au Président de la Région puis au Préfet de Région pour toute une série d'avis (services déconcentrés de l'Etat, Conseil national de protection de la nature, fédération nationale des parcs naturels régionaux) attendus d'ici l'été 2022. L'autorité environnementale sera saisie dans la foulée puis une enquête publique organisée début 2023 pour permettre à tous les habitants de se prononcer avant les délibérations des collectivités à l'automne 2023.

Répertoire des Associations

Association Les Boukans

Contact : Elisabetta BRUNO — lesboukans@gmail.com —

Comité des Fêtes

comitedesfetes04500@gmail.com

L'Art des Mains

Contact : Claudine Guignant — Tél : 04 92 74 02 94

Arts Expo Culture

Contact : Vincente Thubert

Tél/courriel: 06 80 22 33 32 / artexpoculture@gmail.com

Quinson, Histoire et Devenir

Contact : Mathieu Grimaldi

Tél /courriel : 04 92 74 02 69 / qhd@libertysurf.fr

Club d'Escalade

Contact : quinson.escalade@gmail.com

Club Philantropique de Canoë-Kayak

Contact : Jean François Jourdan — Tel : 06 80 87 81 04

Club de Ping Pong

Contact : Josette Puhl — Tél : 04 92 74 06 92

La Boule Quinsonnaise

Contact : François Salvador — Tél : 06 74 96 36 48

Association de Chasse

Contact : Alain Blanc — Tél : 04 92 74 40 25

Amicale des Sapeurs Pompiers

Contact : Alexandre Tavignot - Tél : 06 81 84 16 44

La clé des champs

Tél : 04 86 56 55 20

Club Country

Contact : Marie Reynier ma.reignier@gmail.com

La Tata Tout Terrain

Contact : Lory Leshin — lory.leshin@wanadoo.fr

Vie Associative

Club philanthropique de Canoe-kayak de Quinson

Cinquante (50)

Cinquante, c'est le nombre d'adhérents de notre club.

Pour un village de moins de 500 habitants.

2021, une année compliquée comme la précédente, qui nous a vu naviguer sur notre beau Verdon à Quinson, bien sûr et souvent, mais aussi à Baudinard, St Laurent, Vinon, Chaudane... dans des conditions permettant la distanciation bien connue, mais aussi une convivialité dont nous avons tant besoin.

Nous avons été des voisins vigilants de notre santé physique et morale, et attentifs à garder cet accueil qui est une base de notre association.

L'autre étant le mouvement autour de toutes sortes de pagaies : canoë, kayak, pirogue, paddle ...

Cinquante membres permanents plus énormément d'invités qui ont découvert navigation et Verdon.

En 2022 on espère, avec l'aide des partenaires historiques (Commune de Quinson, Electricité de France, Fédération Française de Canoë Kayak ...), continuer à parfaire l'accessibilité à la base par exemple la montée et la descente depuis la digue sont trop raides pour des personnes à mobilité réduite (PMR).

Sylvain Campana nous a fait le plaisir d'accepter d'être le parrain de ces améliorations pour les populations subissant un handicap.

La deuxième action sera en direction de la jeunesse pour laquelle nous allons essayer de développer des actions plus régulières (en collaboration avec le Centre de Loisirs et l'école pour certaines), permettant la connaissance et la compréhension de leur Verdon.

Pour cela nous avons besoin de toutes les bonnes volontés intéressées (déjà membres ou futurs).



Dès mars nous pouvons vous recevoir au bord de l'eau sur notre beau ponton et sous le regard bienveillant du « Piroguier » de Claude Giorgi qui reprendra sa route à ce moment là

Contacts :

Jean-François JOURDAN (Quinson)

Amandine PONS (Montmeyan)

Philippe ALLENET (Moissac)

Geneviève PETIT (Quinson)

« La Chapelle Sainte Maxime, l'ultime témoin d'une très longue histoire »

Résumé de la Conférence de Philippe Borgard

Du 18 septembre 2021

L'étude archéologique de la chapelle Ste Maxime doit être replacée dans un contexte spatial et temporel plus large et arrimée à des sites et à des événements qui ont fait époque :

- 1- Pour les Quinsonnais l'herbe a toujours été plus verte de l'autre côté du Verdon comme en témoignent aussi 5 siècles de procès avec La Verdière
- 2- La fin des guerres de religion qui ont dévasté notre région a été l'occasion de réaffirmer le pouvoir du village de l'autre côté du verdon
- 3- L'arcature de l'ancienne chapelle (murée après l'installation d'une baie à claire voie) est semblable à celle que l'on trouve dans les villages voisins dans des chapelles qui datent du XVIIe, époque probable de l'invention de Ste Maxime ; c'était, au temps de la Contre-Réforme, une façon supplémentaire de défier les protestants en instituant le culte d'une nouvelle et lointaine sainte (monastère de Callian) et peut-être une manifestation de rivalité mimétique à l'égard du très proche St Maxime de Riez, une façon de dire : St Maxime c'est ici
- 4- L'ermitage apparaît sur la carte Cassini au XVIIIe. Le nom et la date des ermites mentionnés dans le livre Quinson sur verdon remontent aussi à la même époque (1707, 1717...).
- 5- L'abondance de tessons retrouvés sur le site que l'on peut dater entre le XI et le XIIIe siècle et les deux éminences et plates-formes rocheuses du site de Ste-Maxime attestent qu'il devait y avoir là un castrum et que le village se situait sur la plate-forme, juste en dessous. L'église occupait probablement la place de la chapelle actuelle. A l'époque médiévale il y avait donc dans la région deux sites fortifiés : le castrum St Michel de Quinson et St Pierre de Brauch qui était peut-être le haut lieu patrimonial d'une grande famille provinciale comme les études en cours le montreront peut-être.

Pour QHD, FW.



Vie Associative

Club Quinson Sport et Nature Escalade

Des Nouvelles !

Au cours de l'année 2021, les falaises de Quinson ont vu pas mal de monde les escalader.

Le club avait d'ailleurs proposé quelques sorties pour les jeunes de 5 à 17 ans. Notre moniteur Sylvain leur avait concocté de beaux parcours, ludiques, sportifs, dans ce somptueux cadre.

C'est seulement en octobre que les cours ont pu reprendre en salle au gymnase du collège Maxime Javelly à Riez.



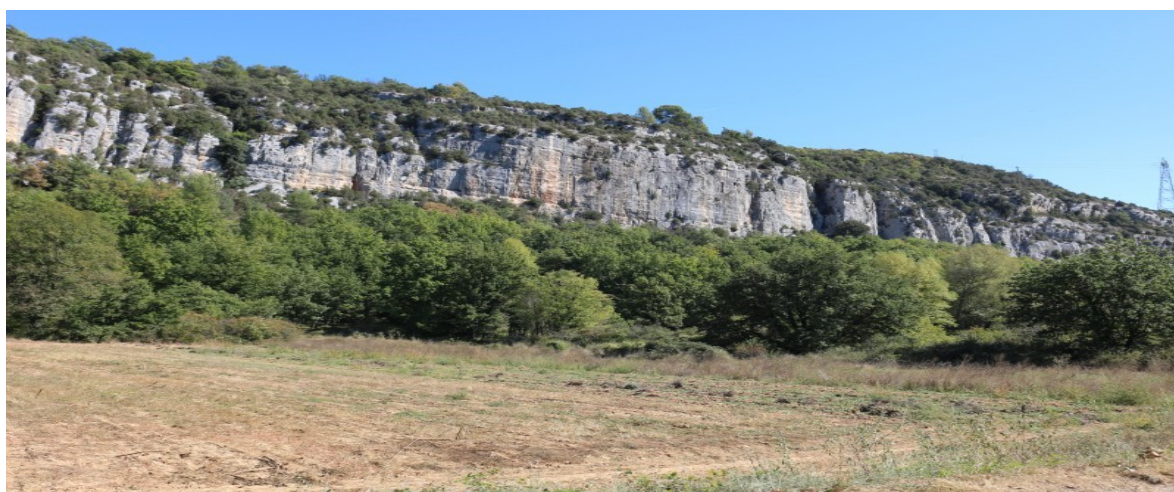
Et c'est avec grand plaisir que de nombreuses personnes ont repris le chemin de l'escalade : des enfants de 5 à 17 ans le mercredi après-midi et un groupe d'adultes n'a fait qu'augmenter également, avec beaucoup de nouvelles personnes, dont pas mal de débutants volontaires!

C'est une joie de voir autant d'engagement sportif.

Merci à la municipalité de Quinson pour son soutien, merci au partenariat privilégié et précieux avec le collège, et merci à tous les adhérents!

Nous vous souhaitons une année sportive et enchantée !

Pour tout contact, quinson.escalade@gmail.com



Vie Associative

L'Art des Mains



L'année 2021 nous a donné quelques possibilités de rencontres malgré toutes les contraintes dues au Covid 19.

Nos activités d'extérieur ont permis à nos adhérents de se retrouver en respectant les gestes barrière.



Les joueurs et joueuses de boules aiment se confronter dans la bonne humeur, la convivialité et le sérieux chaque mercredi après-midi et aussi le lundi et vendredi.

Toutes les conditions sont réunies pour la réussite d'un bon moment de partage, l'Art des mains vous invite à rejoindre ce groupe d'amateurs heureux d'être ensemble.

Vie Associative

Avec une météo favorable, un adhérent programme une jolie balade le vendredi, notre région nous offre des beaux sentiers accessibles à tous les marcheurs que l'on découvre ou pas avec plaisir !!



Une activité simple, pratiquée dans la bonne humeur sans esprit de compétition, avec le partage de belles conversations.



Les adeptes de notre activité gym adaptée seniors, aiment garder la forme avec les très bons conseils de notre intervenante Florence, chaque mercredi matin.

Le jardin public et le terrain de foot nous ont donné la possibilité de pratiquer cette activité dans la plus grande sécurité sanitaire.

Dès que cela a été possible nous avons retrouvé le confort de la salle Emancipatrice

Vie Associative

L'Art des mains a eu le plaisir d'organiser en juin la fête des voisins dans le jardin public.

La joie et la bonne humeur de partager le pique-nique tiré du sac,



de se retrouver après des semaines de séparation pour une soirée de détente animée par un musicien de jazz.

Nos activités dites d'intérieur ... scrabble duplicate, bridge, tarot se sont déroulées chez un adhérent toujours en respectant les gestes barrière, dès l'automne le plaisir a été de se retrouver plus nombreux au cercle.

Nous espérons une année 2022 sereine, remplie de partage au sein de toutes nos activités programmées.

L'Art des mains vous souhaite une bonne et heureuse année à tous

La crise sanitaire que nous vivons depuis deux ans déjà, comme vous le savez nous a contraint d'arrêter toute notre programmation.

En 2021, un seul rendez-vous nous a réunis.
Les poètes des Hautes Terres ont pu programmer le Festival de Poésies au pays des lavandes le 24 juin à Quinson.
C'était très agréable de se retrouver devant l'église l'après-midi, en soirée en extérieur devant la salle avec une soirée divertissante, humoristique.

A noter dans vos agenda pour 2022:
Les Poètes des Hautes Terres ont programmé pour 2022 l'ouverture du Festival de Poésies au pays des Lavandes à Quinson le 25 juin.

Nos rendez-vous culturels, reprendront dans une période plus sereine .

A bientôt, nous l'espérons tous ...

L'équipe de l'AAEC vous souhaite une très bonne année 2022
En attendant, continuez à prendre bien soin de vous.



Pour l'AAEC

Vincente Thubert

Vie Associative

Les Boukans

L'association Les Boukans propose des ateliers de danse contemporaine tous niveaux, des stages d'expression corporelle et des sorties culturelles avec des tarifs différenciés pour garantir l'inclusion sociale.

Pour cette année, nous avons programmé une sortie au théâtre de l'Esplanade de Draguignan, Samedi 2 avril à 20h30, pour voir le spectacle de danse LOVETRAIN2020.

19,00 euros tarif non adhérents.

9,50 euros tarif adhérents.

Les ateliers de danse pour les adultes se déroulent à la Salle L'Emancipatrice: Rejoignez-nous le Mardi de 19h00 à 20h00.

Les Boukans proposent aussi des ateliers de musique pour adultes et enfants en collaboration avec l'association AVAC de Valensole. Apprentissage individuel du piano et guitare sont proposés à domicile.

Rejoignez-nous sur Facebook: Asso LesBoukans
07 83 56 10 31 - lesboukans@gmail.com

Comité des Fêtes de Quinson

Le comité des fêtes de Quinson vous présente ses meilleurs vœux pour 2022 et espère vous retrouver pour de nouvelles festivités.

Une page d'Histoire

Bertrand du Gesclin a-t-il brûlé Quinson ?

Quelle question incongrue... ! Que venait faire le célèbre connétable breton et ses routiers chez nous ?

Le pillage et l'incendie de Riez, en ce milieu du XIV^e siècle, semblent donner la réponse.

Le milieu du XIV^e siècle ? l'époque terrible où sévit « la guerre de 100 ans » qui vient accabler la population décimée par la peste noire de 1348 (50 à 60 % de nos villages disparaissent et l'Europe perd 25 000 000 d'habitants).

En ces temps de guerre, les armées royales – dans les deux camps – manquent d'effectifs. Il est de tradition de compléter par l'engagement de mercenaires guerriers professionnels comme les Suisses ou les Lansquenets allemands.

Groupés en unités constituées, les routiers forment les « grandes compagnies » commandées par de vrais chefs de guerre (Nervais de Cervoles, Seguin de Badefol), assistés parfois de nobles locaux comme en Sologne, le jeune Thierry de Janville, popularisé plus tard par la télévision : Thierry la Fronde.

Quand la paix survient – près de Brétigny en 1360, les troupes sont congédiées, suisses et allemands rentrent chez eux ; les routiers se retrouvent au chômage, vivant ou survivant en volant, pillant, brûlant ou violant tous les villages alentours, avant de se répandre à travers toute la France. Des Régions entières, comme l'Auvergne sont ravagées.

Le roi excédé par ces ravages, incapable de les soumettre, tente de les éloigner au motif d'une grande croisade financée par le Pape ; mais qui se limitera à rejoindre la Castille pour y installer le prétendant au trône, Henri de Transtamarre, qui s'illustre en ravageant Riez à l'aller et au retour ! Cette descente vers le midi a traversé nos régions suivant la vallée du Rhône – ponctuée des violences habituelles (pour s'en préserver Avignon leur offrira 60 000 florins).

Le roi pensant éviter de trop graves désordres a imposé un chef prodigieux : Bertrand du Gesclin, connétable de France.

Il sera présent tout au long de ce parcours, accompagnant Henri de Transtamarre, lors du pillage et de l'occupation de la ville de Riez.

L'Abé Ferraud dans son « Histoire de Riez » raconte l'incendie, la destruction et la ruine de la ville basse.

Les routiers quittent la région après versement d'une forte rançon (30 000 florins, 200 sesters de blé, 2000 moutons), à l'exception du capitaine Chamisard, réfugié au Castelet de Montagnac, qui poursuivra pendant des mois les ravages autour de la ville.

Et Quinson dans ce panorama de ruines et de violences ?

A cette date, le village a été déserté et par précaution s'est installé difficilement sur l'ancien oppidum St Michel de Quinson, attendant que la paix revienne pour redescendre et retrouver dans la plaine, le site de l'ancien village que l'on fortifie, la culture l'eau et la route.

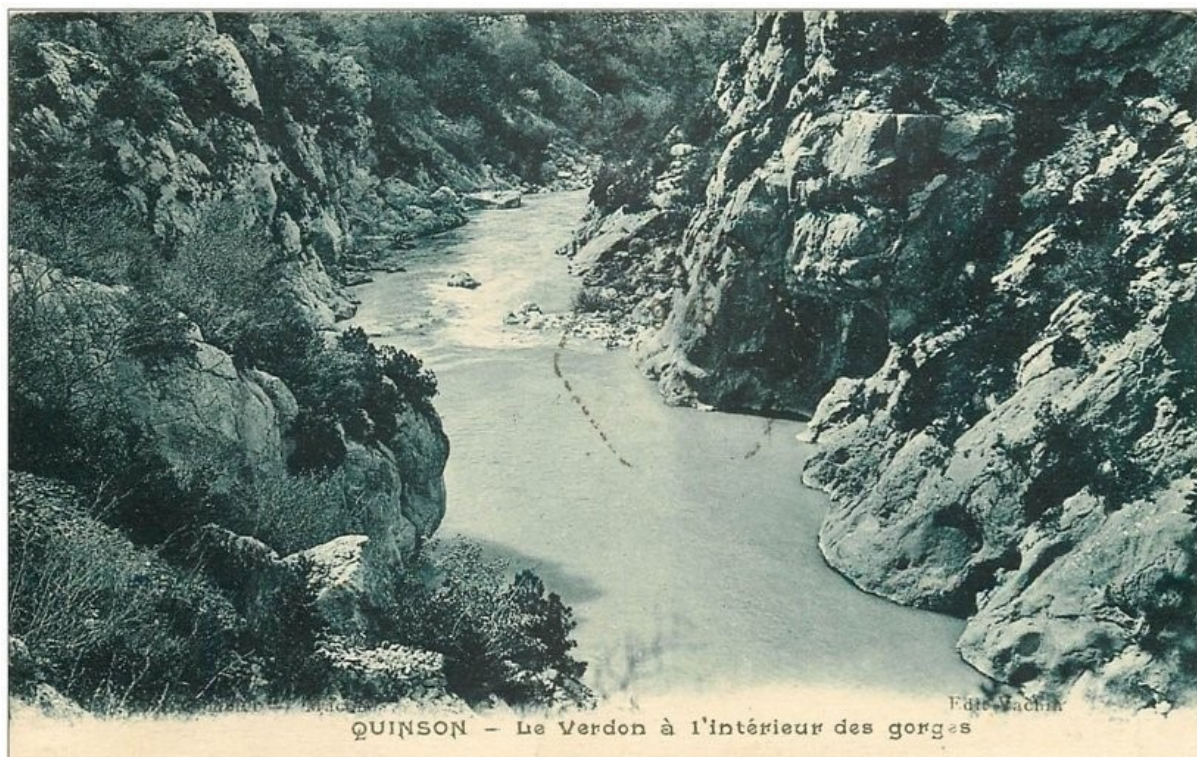
Mais Quinson a-t-il été brûlé ? On sait au moins que le village a été détruit au XIII^e ou XIV^e siècle (des textes du XII^e siècle montrent que le village existait à cette époque).

Dans les années 1980 , une tranchée ouverte par EDF en haut de la rue du Var, devant le passage fortifié de la place de l'Eglise a révélé à 80 centimètres de profondeur, une belle calade de pierres, noircies par le feu.

Donc en l'absence de textes irréfutables, on peut cependant faire ces rapprochements pour supposer que Bertrand du Gesclin nous a fait l'honneur, sinon le plaisir de sa visite.

Jean Mouly

Bonne Année 2022



Les basses gorges du Verdon avant et après la construction des barrages